

ANALYSE DES COMPTES DE GESTION DES COMMUNES ET EPCI

de Guadeloupe, Guyane, Martinique,
Mayotte et La Réunion



NOVEMBRE 2022



ANALYSE DES COMPTES DE GESTION DES COMMUNES ET EPCI

de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion

Après une année 2020 marquée par le coup d'arrêt imposé à la quasi-totalité de l'activité par la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, les indicateurs macroéconomiques des communes et intercommunalités d'Outre-mer sont mieux orientés en 2021. En 2021, la croissance redémarre.

L'activité est néanmoins encore largement soutenue par les mesures d'urgence (comme l'activité partielle, le prêt garanti par l'État et dans une moindre mesure par le plan France relance). En outre, le rebond des prix de l'énergie importée et le renchérissement du fret de marchandises pèsent sur le rétablissement de l'activité.

Objectif

Ces analyses ont pour objectif de dégager les principales tendances des comptes des années 2016 à 2021 des communes et des EPCI à fiscalité propre des cinq départements d'Outre-mer. Il s'agit de réaliser un état des lieux des grands équilibres financiers consolidés des communes et intercommunalités des départements de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion, chacun identifié séparément.

L'analyse démontrera que 2021 est une année de rebond économique.

Ce travail est destiné à un public d'élus pour mettre à leur disposition des indicateurs financiers de cadrage de leur territoire, utiles à leurs prises de décision. Il s'inscrit dans la continuité des premières analyses financières sur les départements d'Outre-mer des années 2019, 2020 et 2021 réalisées par l'AMF.

Périmètre de l'analyse

L'analyse porte sur l'ensemble des comptes de gestion agrégés des communes d'une part, et des EPCI à fiscalité propre d'autre part, et cela pour chaque département. S'agissant d'une analyse portant sur les comptes de gestion, les restes à réaliser* sur la gestion de l'année n'ont donc pas été pris en compte.

Seuls les budgets principaux de l'ensemble des communes et des EPCI pour chacun des départements d'Outre-mer ont été étudiés.

Les comptes de gestion étudiés portent sur l'exécution 2021 au 30 juin 2022 et tels que communiqués à l'AMF par la Direction générale des finances publiques. Ces analyses sont complétées de certains éléments des études réalisées par l'Agence française de développement.

Les conclusions de l'analyse s'appliquent à l'ensemble des budgets de toutes les communes et à l'ensemble des EPCI pris dans leur ensemble. Les analyses financières commune par commune ou EPCI par EPCI n'ont pas été réalisées.

Enfin, l'analyse proposée ne porte pas encore sur les comptes des collectivités de Nouvelle Calédonie, de Polynésie, Saint Pierre et Miquelon, Saint-Barthélemy, Wallis et Futuna.

* Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées mais non mandatées sur l'exercice et, aux recettes certaines qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre sur l'exercice. Ces restes à réaliser s'ajoutent cependant au résultat de l'exercice budgétaire, ainsi qu'aux résultats des exercices antérieurs.

Sommaire

Communes et intercommunalités de Guadeloupe.....	3
Communes et intercommunalités de Guyane.....	17

Communes et intercommunalités de Martinique.....	31
Communes et intercommunalités de Mayotte.....	43
Communes et intercommunalités de La Réunion.....	55

Communes et intercommunalités de Guadeloupe





Jocelyn Sapotille,
maire de Lamentin, président de l'Association
des maires de Guadeloupe

**Globalement, les finances
communales se portent mal.**

« Globalement, les finances communales se portent mal. Basse-Terre, Pointe-à-Pitre et Saint-François sont entrées, en 2021, dans le dispositif d'expérimentation des contrats d'accompagnement des communes d'Outre-mer en difficulté financière (COROM) lancés par le gouvernement. Mais quasiment toutes les communes sont en difficulté et la forte inflation n'arrange pas les choses. Elles ont besoin d'un accompagnement afin de mener des réformes indispensables concernant par exemple la fiscalité (meilleure identification des bases) et la maîtrise de certaines dépenses de fonctionnement, notamment les frais de personnel qui représentent environ 70% de ces dépenses et constituent un problème majeur dans nos communes. Nous avons besoin d'experts pour aider les employeurs publics à élaborer une gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences (GPEC). En matière de développement local, l'État accompagne certaines communes dans le cadre des programmes « Cœur de villes » et « Petites villes de demain ». Mais les élus ne disposent pas de moyens suffisants en ingénierie pour répondre aux nombreux appels à projets lancés par le gouvernement dans de nombreux autres domaines.

Nous devons entamer avec l'État un chantier sur la refonte de la fiscalité locale : nos recettes reposent sur des impôts dynamiques (la taxe sur les carburants et l'octroi de mer) mais soumis aux aléas de la conjoncture économique (fin prochaine des véhicules thermiques pour la première, et consommation des ménages pour le second). C'est dangereux. L'État doit aussi poursuivre et renforcer le rattrapage de la péréquation nationale et adapter le montant de ses dotations à nos enjeux. Les élus demandent l'application du principe de subsidiarité dans la gestion des politiques publiques, qui est un gage d'efficacité. Mais le corollaire, c'est que l'État donne aux collectivités les moyens suffisants pour agir en proximité ».

La Guadeloupe se situe à 6 700 km de la métropole, au cœur de l'arc des Antilles. La Guadeloupe a pour chef-lieu la ville de Basse-Terre.

Au 1^{er} janvier 2021, elle compte 32 communes et 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Le territoire compte 375 700 habitants (0,6% de la population française), en baisse de 7% depuis 2010.

2021	Indicateurs sociaux		Environnement	Économie			
	Population (1 ^{er} janvier 2021)	Taux de croissance annuel moyen de la population 2014 - 2021	Superficie (en km ²)	PIB par habitant	Taux de croissance annuel du PIB	Taux d'inflation	Taux de chômage
Guadeloupe	375 700	-1,1%	1 628	23 059	1,20%	1,20%	16%
France + DOM	67 626 396	0,3%	633 208	31 035	0,40%	1,60%	7,4%

Source : INSEE

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, les indicateurs macroéconomiques de la Guadeloupe sont mieux orientés en 2021.

Afin de soutenir l'économie, un panel de mesures a été mis en place par le gouvernement depuis le début de la pandémie. Parmi celles-ci, le chômage partiel et le recours aux Prêts Garantis par l'État (PGE) continuent d'être mobilisés, mais de façon dégressive. Ces mesures contribuent au maintien de l'emploi en 2021.

La Guadeloupe reste marquée par un PIB par habitant très inférieur à la moyenne nationale (inférieur de 26% en 2021). Le taux de chômage quant à lui, baisse de 1% entre 2020 et 2021.

L'indice des prix à la consommation (IPC) augmente en moyenne de +1,2% sur l'année. La quasi-totalité des secteurs sont touchés par cette hausse. Les prix de l'énergie expliquent à eux seuls 82,6% de l'inflation en Guadeloupe en 2021. Cette augmentation est essentiellement due à la reprise de l'activité économique mondiale post-Covid-19 provoquant une nette augmentation des cours mondiaux.

La consommation des ménages en 2021 repart à la hausse. Les importations de biens de consommation durables augmentent de +31,1% en valeur, atteignant

ainsi des niveaux supérieurs à ceux enregistrés avant la crise. Quant aux importations de biens de consommation non durables, elles augmentent en valeur de +3,8%. Cependant, cette augmentation est tirée par la hausse des prix. Cette reprise de la consommation des ménages se retrouve également dans l'évolution des encours de crédits à la consommation de +3,3%.

Le déficit commercial de la Guadeloupe en 2021 se creuse, en raison d'une augmentation plus rapide des importations que des exportations.

La Guadeloupe a abordé l'année 2022 dans un climat particulièrement incertain, en raison du déclenchement du conflit en Ukraine, de la persistance de la crise sanitaire et des reconfinements massifs en Chine, générant ainsi des difficultés d'approvisionnement et de fortes tensions inflationnistes. Par ailleurs, les problématiques locales structurelles telles que l'accès à l'eau, les finances publiques locales ou encore l'attractivité du territoire pour mettre fin au déficit migratoire de la population, perdurent.

ANALYSE FINANCIÈRE

des communes de Guadeloupe en 2021

I. Section de fonctionnement : une progression des dépenses et des recettes

1. Stabilité des dépenses réelles de fonctionnement : -0,03% en 2021

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables en 2021 par rapport à 2020 (-0,03%). Cette situation est due notamment à la baisse des achats et charges externes (-3,61%) et des charges financières (-10,77%).

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Dépenses réelles de fonctionnement	563 524	575 018	566 874	579 674	573 769	573 579	1,78%	-0,03%
<i>dont achats et charges externes</i>	95 050	99 912	91 939	96 355	88 127	84 947	-10,63%	-3,61%
<i>dont frais de personnel</i>	366 887	375 143	380 365	388 625	395 288	399 460	8,88%	1,06%
<i>dont charges financières</i>	12 034	11 931	10 560	12 298	10 529	9 395	-21,93%	-10,77%

La baisse des achats et charges externes est à rapprocher de la baisse des investissements qui s'effondrent de 15% par rapport à 2020. En effet, l'augmentation des investissements génère toujours des frais de gestion dont l'augmentation est principalement due à la hausse des achats et charges externes. A contrario, la réduction des investissements réduit les achats et charges externes.

Les frais de personnel augmentent peu (+1,06%) et moins que l'inflation 2021 (1,2%). Les dépenses de personnel constituent 69,6% des dépenses

réelles de fonctionnement, soit une proportion plus élevée qu'au niveau national (55%).

Cette comparaison aux communes de métropole doit cependant être pondérée par les caractéristiques propres aux communes de Guadeloupe. En effet, la proportion de communes de plus de 10 000 habitants est bien plus élevée en Guadeloupe. Le niveau des dépenses de personnel doit ainsi être complété par une comparaison à la moyenne de l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants, les coûts moyens augmentant en effet avec la taille de la collectivité.

	Guadeloupe	Moyenne communes de plus de 10 000 hab. France entière
Part des communes de plus de 10 000 hab.	44%	2%
Dépenses de personnel/dépenses de fonctionnement	69,6%	61%

Les charges financières se réduisent de plus de 10% en 2021 par rapport à 2020. Cette évolution est due notamment à la baisse de l'emprunt depuis plusieurs années (-12,3% depuis 2016) en lien avec la diminution des investissements.

2. Des recettes réelles de fonctionnement en hausse : +4,2%

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Recettes réelles de fonctionnement	598 019	581 450	595 450	618 053	600 516	625 370	4,57%	4,14%
<i>dont impôts et taxes</i>	440 224	422 250	441 511	462 508	455 319	477 969	8,57%	4,97%
<i>dont concours de l'État</i>	101 412	104 988	104 484	102 482	106 602	106 368	4,89%	-0,22%

2.1 Fiscalité

L'augmentation des recettes provient pour l'essentiel des recettes fiscales perçues qui atteignent 477,9 M€, soit une variation de +4,97% par rapport à 2020. Elles sont en grande partie

constituées du produit de l'octroi de mer, de la taxe d'habitation et des taxes foncières (foncier bâti et foncier non bâti -TFNB). Au total, ces recettes progressent de 4,9% en 2021 :

K€	2019	2020	2021/2020
Impôts et taxes	455 319	477 969	+4,9%

Cette évolution est due pour l'essentiel à l'augmentation des taxes foncières.

La réforme de la fiscalité locale, consécutive à la suppression de la taxe d'habitation (TH), a instauré le calcul d'un coefficient correcteur de compensation de la taxe d'habitation évoluant comme les bases de fiscalité et permettant d'adapter chaque année le montant du prélèvement ou du reversement à la variation des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) de la commune.

Ainsi en 2021, un montant de prélèvement de -51,8 M€ dû au calcul du coefficient correcteur et

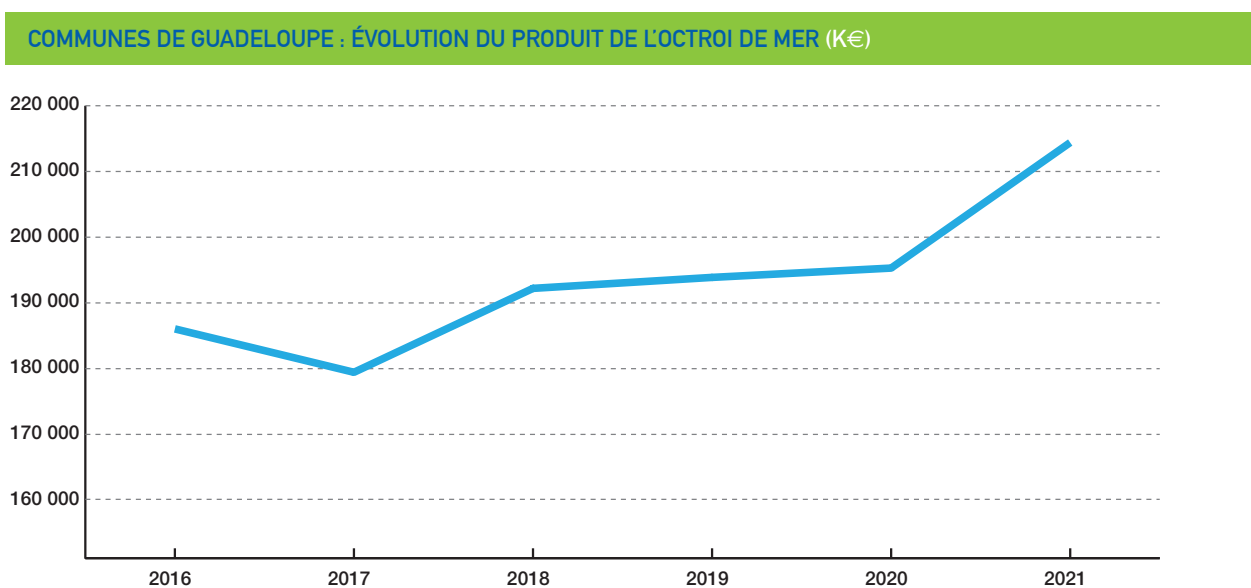
une progression de +108 241 M€ due au transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, en substitution de la taxe d'habitation sur les résidences principales sont à noter.

Le produit de la taxe sur le foncier bâti augmente ainsi de 100,67%. La taxe d'habitation enregistre une diminution en 2021 de -56,73%.

Au total, la « taxe d'habitation » et les taxes foncières augmentent de 11,16%.

Taxes foncières et TH - Communes								
K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
TH	58 708	58 546	60 887	65 269	65 142	28 186	-51,99%	-56,73%
Coefficient correcteur						-51 853		
TFB	91 640	94 904	98 389	102 645	107 522	215 763	135,45%	100,67%
TFNB	2 073	1 370	2 280	1 851	1 825	1 861	-10,23%	1,97%
Total	152 421	154 820	161 556	169 765	174 489	193 957	27,25%	11,16%

Le produit de l'octroi de mer représente 33% des recettes fiscales¹ et augmente de 9,78% en 2021 :



¹ Source : Rapports de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2020
Produit de l'octroi de mer	186 052	179 448	192 216	193 885	195 303	214 404	9,78%

À noter que la Martinique et la Guadeloupe sont considérées pour la perception de la taxe, comme un territoire unique, le marché unique antillais.

La taxe d'octroi de mer est assise sur les produits importés ainsi que sur les productions locales (sont considérées comme des activités de production les

opérations de fabrication, de transformation ou de rénovation d'un bien meuble corporel, ainsi que les opérations agricoles et extractives). Les montants de cette taxe varient en fonction de l'activité économique, et pouvant donc tirer à la hausse ou à la baisse une partie du budget des collectivités.

2.2 Dotation globale de fonctionnement

Après avoir atteint son point bas en 2017, la DGF des communes de Guadeloupe retrouve une très légère augmentation à partir de 2018, avec un rythme légèrement plus élevé sur les deux derniers exercices (+ 2% en 2021). Cela s'explique par les évolutions respectives de la dotation forfaitaire et de la DACOM².

En effet, la dotation forfaitaire est en baisse chaque année, sur l'ensemble de la période. Entre 2014 et 2017, les pertes ont été très fortes, sous l'effet des contributions au redressement des finances publiques (CRFP). À partir de 2018, les diminutions sont moins marquées, du fait de l'arrêt des CRFP. Les baisses se poursuivent toutefois chaque année en raison de la diminution de la population et de

l'écrêtement opéré sur la dotation forfaitaire de certaines communes pour financer la hausse de la péréquation nationale.

La DACOM est quant à elle en hausse chaque année sur toute la période. Depuis 2020, cette progression est un peu plus soutenue qu'en 2018 et 2019 (+5,1% en 2021), sous l'effet de la réforme de la DACOM. L'objectif de cette réforme est notamment de permettre un rattrapage des dotations de péréquation au profit des communes des DROM par rapport aux communes de métropole.

Sur l'ensemble de la période toutefois, la hausse de la DACOM n'a pas compensé la diminution de la dotation forfaitaire et la DGF est en baisse de 12 M€ entre 2014 et 2021.

M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2014 - 2021
Dotation forfaitaire	75,5	64,2	56,1	51,4	51,0	50,4	49,9	49,6	-25,9
DACOM	27,5	29,9	32,2	35,0	36,5	37,5	39,4	41,4	13,9
DGF	103,0	94,1	88,3	86,4	87,4	87,9	89,2	91,0	-12,0

3. Évolution de l'épargne brute : retour à l'équilibre en 2021

Un fort effet de ciseaux sur la section de fonctionnement conduit à un effondrement de l'épargne brute qui passe de 34,4 M€ en 2016 à 6,4 M€ en 2017. L'épargne remonte ensuite dès 2018 et en 2019, dans un contexte de croissance des recettes (+2,6%) plus élevée que les dépenses (+1,6%).

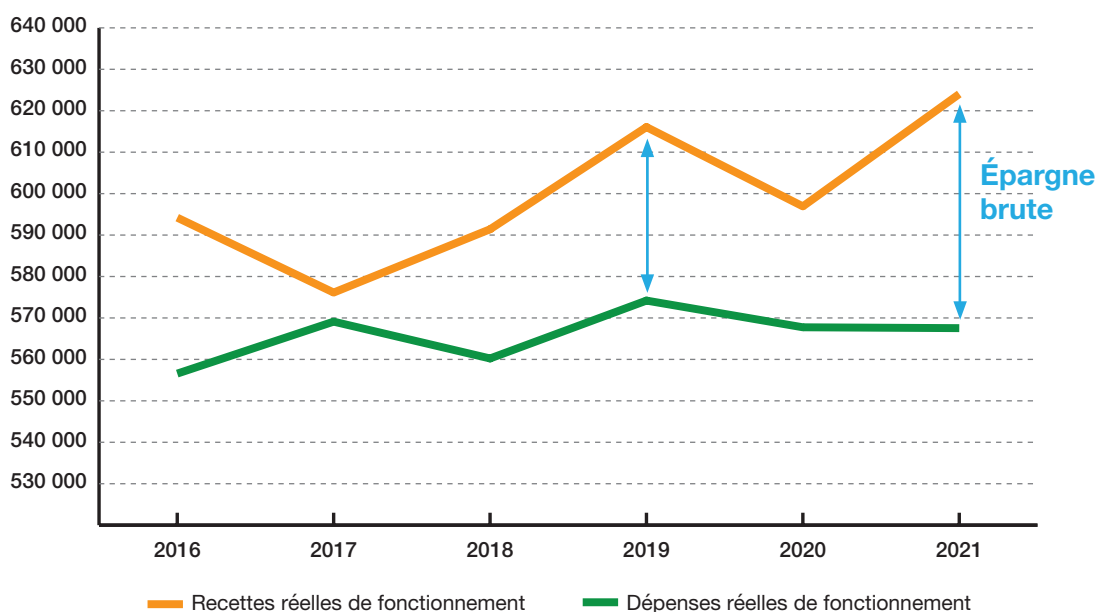
L'année 2020, particulière de par son contexte de crise sanitaire, enregistre une baisse des dépenses

(-1,6%), ainsi qu'une chute encore plus importante des recettes (-4,6%). La capacité d'autofinancement brute de 19,3 M€ s'inscrit ainsi en baisse de 50% par rapport à 2019.

L'année 2021 marque un retour à l'équilibre, marqué par une croissance des recettes de fonctionnement (+ 4,2%) et par une stabilité des dépenses (- 0,03%).

²DACOM : Dotation d'aménagement des communes et circonscriptions territoriales d'outre-mer. Pour les communes des DROM, cette dotation fait l'objet d'une réforme à compter de 2020 afin de permettre un rattrapage par rapport aux communes de métropole et d'introduire davantage de péréquation dans sa répartition. Cette réforme est financée à l'intérieur de la DGF, sans crédits supplémentaires de l'État.

COMMUNES DE GUADELOUPE : DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT (K€)



K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016
Épargne brute (CAF)	34 495	6 432	28 575	38 379	26 746	51 791	50,14%

2021 est une année de retour à l'équilibre puisque l'épargne brute permet de couvrir le remboursement des emprunts.

Épargne brute 2021 (1)	51 791 K€
Remboursement en capital de la dette (2)	27 626 K€
(1)-(2)	24 165 K€

II. Section d'investissement

1. Baisse des recettes d'investissement en 2021 : -31,33%

Les dotations et subventions représentent 72% des recettes d'investissement, soit un niveau plus élevé que le niveau national (53%).

En 2021, les recettes d'investissement sont en baisse de (-31,33%). Cette baisse est due à une chute :

- des dotations et subventions (-37,4%) en raison de la baisse des dépenses d'investissement en 2021 ;
- et des autres recettes réelles d'investissement (-20,06%). Ces recettes peuvent comprendre le produit d'opérations sur des immobilisations financières ou sur des opérations pour compte de tiers (exemple : les cessions d'immobilisations).

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Recettes d'investissement hors emprunts	80 040	47 116	63 883	87 336	77 979	53 545	-33,10%	-31,33%
<i>dont FCTVA</i>	17 171	11 301	11 350	12 726	13 462	12 701	-26,03%	-5,65%
<i>dont autres dotations et subventions</i>	59 048	33 702	49 066	63 877	61 894	38 748	-34,38%	-37,40%
<i>dont autres recettes réelles d'investissement (hors emprunts)</i>	3 820	2 112	3 467	10 732	2 622	2 096	-45,13%	-20,06%

2. Chute des dépenses d'investissement en 2021 : -16,7%

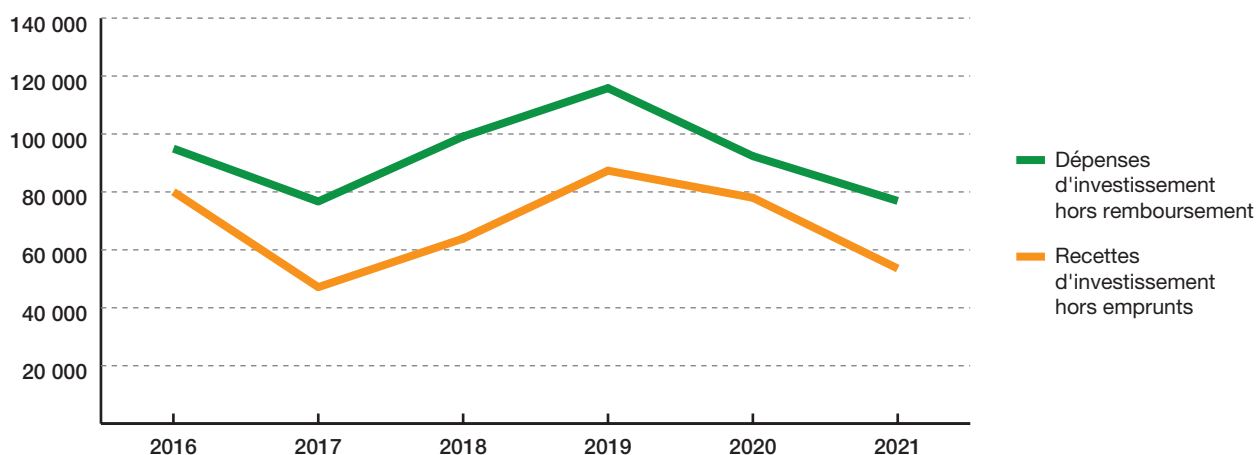
99,2% des dépenses d'investissement sont constituées par les dépenses d'équipement.

En 2021, l'élan d'investissement du secteur public observé durant les deux années précédentes est freiné par le contexte de la crise sanitaire. Ainsi après une progression de +16,8% en 2019 et une chute de plus de 20% en 2020, celles-ci continuent leurs

pentades descendantes (-16,75%) malgré un quasi doublement de l'épargne brute en 2021 (+93,6%), Ainsi, depuis 2020, les dépenses d'investissement (-17% par rapport à 2020) des communes sont en berne. Cette baisse est due pour l'essentiel à l'effondrement des dépenses d'équipement (-11,2%).

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Dépenses d'investissement hors remboursement	94 952	76 700	99 117	115 821	92 351	76 890	-19,02%	-16,74%
<i>dont dépenses d'équipement</i>	92 774	74 785	96 545	112 860	85 881	76 281	-17,78%	-11,18%

COMMUNES DE GUADELOUPE : DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (K€)



3. Un endettement en diminution

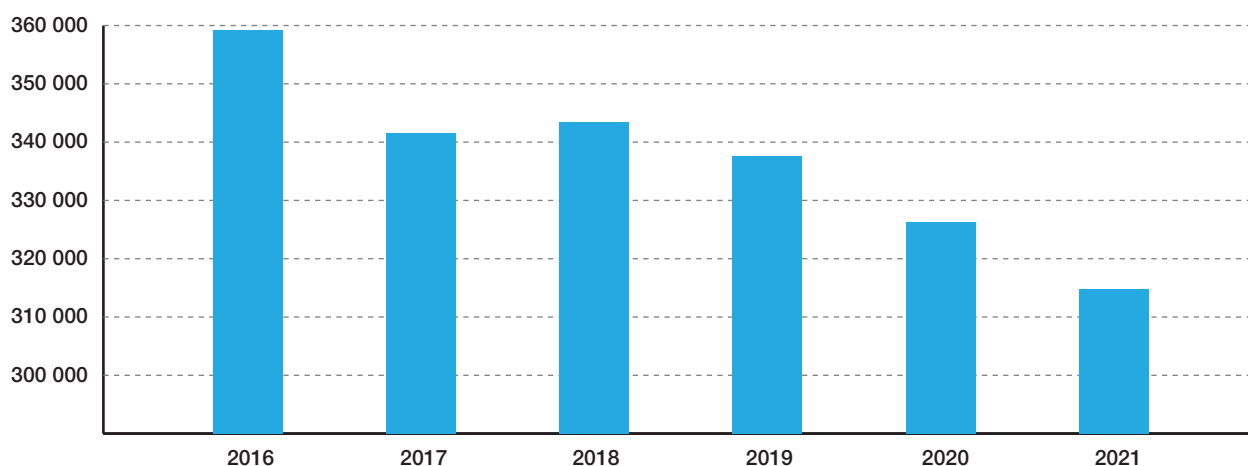
En 2021, la capacité de désendettement³ progresse et passe de 12 ans à 6 ans : cette forte diminution est due à la hausse de l'épargne brute induite par une augmentation des recettes de fonctionnement supérieure à celle des dépenses. En outre, depuis 2016, l'amortissement de la dette est en effet

supérieur à l'emprunt souscrit. En 2021, la tendance d'une réduction du recours à l'emprunt (-18%) se confirme.

Ainsi les communes de Guadeloupe se retrouvent sous le seuil d'alerte des 12 ans.

³Ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Au-dessus de 12 ans il devient inquiétant et rouge à 15 ans.

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE DES COMMUNES DE GUADELOUPE (K€)



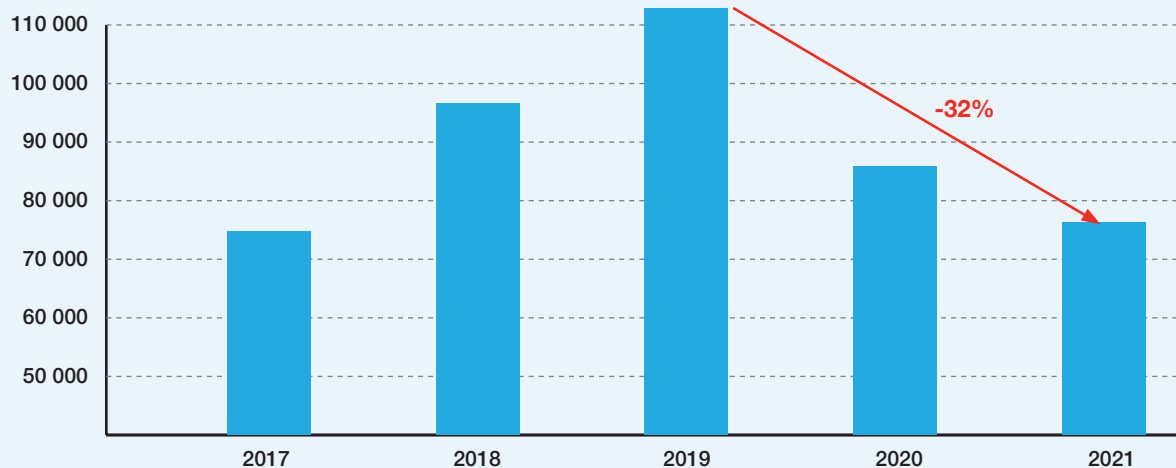
K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016
Encours total de la dette au 31 décembre	359 129	341 494	343 472	337 603	326 251	314 863	-12,33%

SYNTHÈSE

Depuis le coup d'arrêt de la crise sanitaire, l'investissement s'effondre.

L'amélioration des soldes des communes de Guadeloupe témoigne d'un bon équilibre financier mais d'une santé financière atone. Depuis la crise sanitaire, les communes de Guadeloupe n'ont pas renoué avec un investissement dynamique dont la progression s'était élevée à près de 17% en 2019.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT (K€)



ANALYSE FINANCIÈRE

des intercommunalités de Guadeloupe en 2021

La Guadeloupe compte 6 EPCI à fiscalité propre, composés de 5 communautés d'agglomération et d'1 communauté de communes.

I. Un solde de fonctionnement en amélioration en 2021

1. Des dépenses de fonctionnement en baisse : -2,2% en 2021

Contrairement à l'exercice 2020 qui enregistrait une augmentation des dépenses de fonctionnement de +4,4%, l'année 2021 est marquée par une baisse de celles-ci (-2,2%). Cette évolution est liée à la baisse des charges financières (-20,9%), des achats et charges externes (-0,2%) et des contributions obligatoires (-18,4%). Les frais de personnel sont quant à eux en augmentation (41,2 M€) soit une progression de 3,9% sur un an.

Les frais de personnel augmentent rapidement, de plus de 31,6% entre 2016 et 2021 avec une progression de 3,9% en 2021. Les dépenses de personnel représentent 33% des dépenses réelles de fonctionnement en 2021, soit une part plus faible que pour les EPCI France entière (38%).

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	101 364	107 862	123 260	122 895	128 296	125 457	23,77%	-2,2%
<i>dont achats et charges externes</i>	44 677	53 661	65 604	64 767	69 192	69 027	54,50%	-0,2%
<i>dont frais de personnel</i>	31 315	36 483	36 375	38 047	39 657	41 200	31,57%	3,9%
<i>dont charges financières</i>	1 300	1 742	1 270	2 285	2 185	1 729	33,00%	-20,9%

2. Les recettes de fonctionnement augmentent : +5,9% en 2021

En 2021, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 5,90%.

De 2016 à 2021, les recettes réelles de fonctionnement évoluent de la façon suivante :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Recettes réelles de fonctionnement	111 322	116 556	127 714	130 631	141 692	150 047	34,79%	5,90%

2.1 Fiscalité

Le produit des taxes d'habitation et foncières assure 57% des recettes réelles de fonctionnement et près de 84% du produit des impôts et taxes.

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale (appelée « taxe d'habitation sur les résidences principales – THRP ») et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

À compter de cette date, les EPCI cessent de

percevoir le produit de la THRP. Ils perçoivent dorénavant une fraction du produit net de la TVA en compensation de la perte du produit de THRP.

La fraction de produit net de TVA attribuée aux EPCI à fiscalité propre, évoluera chaque année comme cette imposition nationale. Le législateur a en outre prévu une clause garantissant aux affectataires de cette fraction de TVA que son montant ne pourra jamais être inférieur à celui versé en 2021.

Au total, le produit des taxes « d'habitation » et foncières augmente de 22,04%.

Taxes foncières et TH - EPCI								
K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
TH	28 316	27 997	28 628	29 991	30 109	12 180	-57%	-59,55%
Fraction FCTVA	29 732							
TFB	2 768	3 750	4 340	4 504	4 674	10 577	282%	126,29%
TFNB	440	529	550	514	483	140	-68%	-71,01%
CFE	33 125	33 260	35 169	34 174	34 981	33 099	0%	-5,38%
TOTAL	64 339	65 166	68 308	68 805	70 247	85 728	33%	22,04%

La CVAE représente 10,4% des recettes réelles de fonctionnement et 15% du produit des impôts et taxes. À noter le dynamisme du produit de CVAE sur la Guadeloupe : alors que la CVAE a augmenté

sur la France entière de +14,7% entre 2016 et 2021, la CVAE des EPCI de Guadeloupe augmente de plus de 20,4%.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
CVAE	12 917	13 850	13 567	14 779	15 313	15 555	20,42%	1,58%

2.2 Dotation globale de fonctionnement (DGF)

En 2021, la DGF représente 18,8 % des recettes réelles de fonctionnement des EPCI de Guadeloupe. La DGF des EPCI est en baisse continue depuis 2014. Jusqu'en 2017, les fortes diminutions sont principalement liées aux contributions au redressement des finances publiques (CRFP) prélevées sur la dotation d'intercommunalité (DI). Les diminutions s'expliquent également par la minoration annuelle appliquée à la dotation de compensation

(DC) pour financer la hausse de la péréquation nationale et certaines évolutions au sein de la DGF intercommunale. Malgré l'arrêt de la CRFP en 2018, la diminution se poursuit ensuite chaque année, à un rythme toutefois plus faible (- 0,9% en 2021). La poursuite des baisses est liée à la diminution de la population, à la minoration appliquée à la dotation de compensation et aux contraintes inhérentes à la répartition d'une enveloppe fermée.

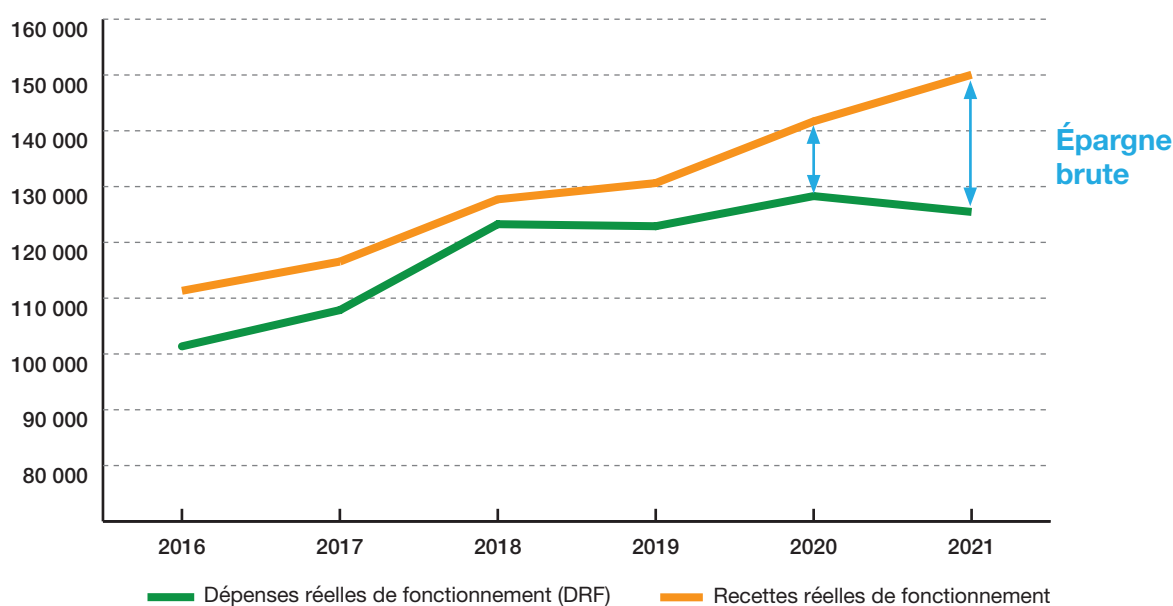
K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2015 - 2021
DI	23 185	20 968	19 709	19 468	19 239	19 276	19 213	-3 972
DC	10 234	10 036	9 757	9 553	9 334	9 164	8 983	-1 251
DGF totale	33 419	31 004	29 466	29 021	28 573	28 440	28 196	-5 223

3. Nette augmentation de l'épargne brute en 2020 par rapport à 2019

Compte tenu d'une augmentation des recettes et d'une baisse des dépenses de fonctionnement, l'épargne brute augmente nettement en 2021. Cette amélioration de la section de fonctionnement

a permis en 2021 une augmentation de la capacité d'autofinancement des EPCI qui passe de 7,7M€ en 2019 à 24,6 M€ en 2021 soit une croissance de 218% :

EPCI DE GUADELOUPE : DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT (K€)



K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016
Épargne brute (CAF)	9 958	8 694	4 454	7 735	13 395	24 590	146,94%

II. Section d'investissement

1. Des recettes d'investissement en hausse

Les recettes d'investissement ont amorcé un redressement qui se confirme depuis 2018.

En baisse en 2017 (- 53,9 %) par rapport à 2016, celles-ci repartent en hausse à +33,4 % en 2018, +42% en 2019, +45% en 2020 et +39% en 2021.

Cette augmentation est due à la progression des « autres dotations et subventions » qui comprennent notamment les subventions reçues de tiers (Europe, État, région, département) pour contribuer au

financement d'investissements de la collectivité. Ces financements représentent 70% des recettes d'investissement hors emprunts.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Recettes d'investissement hors emprunts	7 019	3 238	4 321	6 134	8 893	9 757	39,01%	9,72%
<i>dont FCTVA</i>	3 168	1 473	2 284	513	808	2 237	-29,39%	176,86%
<i>dont autres dotations et subventions</i>	3 740	1 735	1 867	4 014	6 644	6 844	82,99%	3,01%
<i>dont autres recettes réelles d'investissement (hors emprunts)</i>	110	29	170	1 607	1 440	674	512,73%	-53,19%

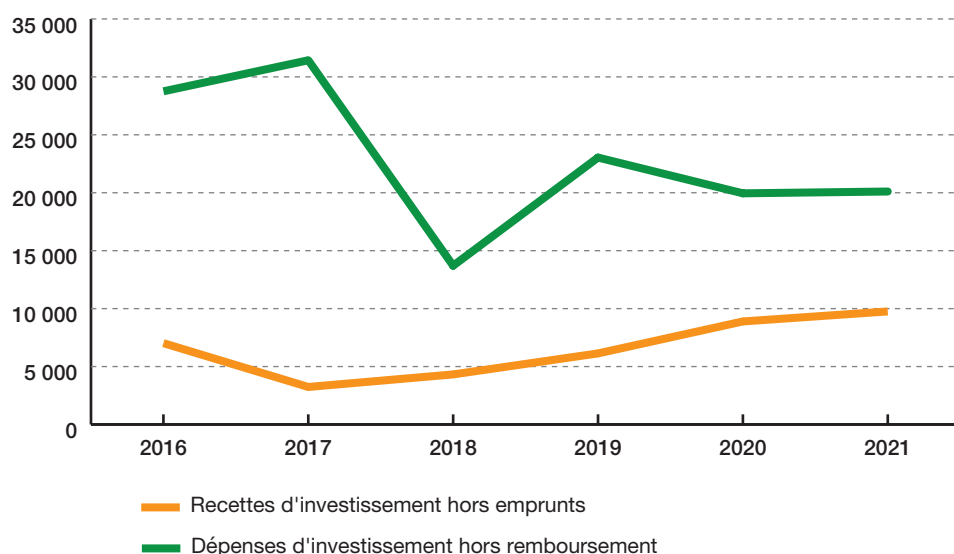
2. Stabilité des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (20,1 M€) se composent des dépenses d'équipement, qui représentent 81,6%, des dépenses d'investissement, des subventions d'investissement versées à des

organismes externes et des remboursements d'emprunts. À fin 2021, les dépenses d'investissement stagnent (+0,78%).

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Dépenses d'investissement hors remboursement	28 754	31 434	13 704	23 036	19 951	20 106	-30,08%	0,78%
<i>dont dépenses d'équipement</i>	25 896	24 502	11 596	13 054	17 070	16 389	-36,71%	-3,99%

EPCI DE GUADELOUPE : DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT (K€)



3. Endettement

Le flux d'emprunt annuel pour la deuxième année consécutive est en 2021 inférieur à l'amortissement de la dette (remboursement d'emprunts) :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016
Remboursement d'emprunts ou dettes	2 362	2 179	2 993	4 218	3 663	4 245	79,72%
Emprunts souscrits	11 093	20 362	7 029	8 057	3 328	753	-93,21%

Cette évolution conduit à une diminution de l'encours de dette. Ainsi, en 2021, le désendettement se poursuit : les remboursements d'emprunt (+16%)

augmentent alors qu'une forte diminution du recours à l'emprunt est à constater (-77%) en lien avec la baisse des investissements.

SYNTHÈSE

Les EPCI de Guadeloupe restent à l'équilibre et se désendettent.

Toutefois, le développement des EPCI reste en devenir : leurs dépenses d'équipement demeurent peu élevées à 44 euros par habitant environ, soit un niveau deux fois et demie inférieur à la moyenne nationale des EPCI (110€/hab.). Cette situation est notamment due à une particularité locale où certaines communes membres gardent la charge de certaines compétences qui ne sont donc pas transférées à leurs EPCI.

Communes et intercommunalités de Guyane





Michel-Ange Jérémie,
maire de Sinnamary, président de l'Association
des maires de Guyane

**Les élus doivent faire face
aux conséquences d'un territoire
peu ou mal développé.**

« Ma commune est excédentaire sur le plan budgétaire car nous percevons une recette fiscale importante liée à la présence d'un barrage hydroélectrique. Elle ne reflète pas du tout la situation financière des autres communes qui, pour certaines, est préoccupante.

Les élus doivent faire face aux conséquences d'un territoire peu ou mal développé, d'un taux de chômage important sur fond de trafics de stupéfiants et d'armes, d'une démographie soutenue, d'une immigration illégale, d'un véritable pillage des ressources halieutiques et aurifères au vu et au su de tous, et d'une superficie très étendue. À titre de comparaison, le Guyane a une superficie équivalente à celle de l'Autriche ou du Portugal avec une prolifération d'habitats indignes. Ainsi, les besoins en équipements et services s'avèrent énormes et très coûteux : écoles, gestion des déchets, énergie, assainissement, transports...

Les moyens financiers des collectivités sont limités pour plusieurs raisons : le recensement de la population de la Guyane est très largement sous-évalué, peu de foyers sont imposables, l'activité spatiale est défiscalisée et exonérée de taxes. Cela génère une perte de recette importante pour les communes. De plus, 95% du foncier du territoire est la propriété de l'État. Beaucoup de projets et d'activités économiques ont ainsi du mal à aboutir, notamment dans le domaine des énergies renouvelables.

Il est urgent de revoir les modalités de ce recensement. L'État doit tenir compte de la superficie des communes pour le calcul de la DGF et renforcer les efforts de péréquation : l'écart de richesse entre la Guyane et les départements défavorisés de la France hexagonale est très important, ce qui montre la situation dans laquelle nous sommes. Le gouvernement doit remettre à plat le système fiscal local. Il faut un plan de rattrapage ambitieux car le manque de développement, le sentiment d'avoir une Guyane « sous cloche » génèrent une insécurité à laquelle les élus sont de plus en plus confrontés ».

Le territoire compte 294 150 habitants répartis sur 22 communes et 4 EPCI.

La superficie de la Guyane est de 83 846 km². C'est le plus grand département français et il dispose de la plus grande frontière de France qui s'étend sur 730,4 km le long du Brésil. La forêt amazonienne recouvrant une large part de la Guyane, la population est majoritairement concentrée sur le littoral dans les agglomérations de Cayenne, de Saint-Laurent-du-Maroni ou encore de Kourou où se trouve le centre spatial guyanais.

Deux grands fleuves marquent les frontières de la Guyane, le Maroni à l'ouest et l'Oyapock à l'est. Le territoire est l'un des plus humides du globe et compose la troisième réserve d'eau du monde.

2021	Indicateurs sociaux		Environnement	Économie			
	Population (1 ^{er} janvier 2021)	Taux de croissance annuel moyen de la population 2014 - 2021	Superficie (en km ²)	PIB par habitant	Taux de croissance annuel du PIB	Taux d'inflation	Taux de chômage
Guyane	294 150	2,4%	83 846	15 260	1,60%	1,30%	15%
France + DOM	67 626 396	0,3%	633 208	31 035	0,40%	1,60%	7,4%

Source : INSEE

L'économie guyanaise a connu un net rebond en 2021. La consommation des ménages et l'investissement privé sont notamment repartis à la hausse. Cette bonne orientation s'est étendue sur la quasi-totalité des secteurs d'activité, même si certains d'entre eux, à l'image de l'hôtellerie-restauration, n'ont pas retrouvé leurs niveaux d'activité d'avant crise. Néanmoins, le PIB par habitant reste inférieur de 50% par rapport au niveau national, malgré une croissance du PIB en 2021 quatre fois plus importante qu'au niveau national.

Le chômage quant à lui est en diminution de 100 points de base⁴ par rapport à 2021, mais reste toujours plus élevé de 50% qu'au niveau national.

En 2021, l'indice des prix à la consommation repart à la hausse, après avoir été stable en 2020 (+0,3 %), elle s'établit à 1,3%. Elle est particulièrement portée par l'augmentation des prix de l'énergie (+22,2%).

Le solde des échanges extérieurs de la Guyane reste déficitaire en 2021. Les importations augmentent de +17,3% en 2021. Cette hausse est liée à un effet

prix, les volumes importés étant globalement en baisse (-3,9 %). Concernant les exportations, elles se contractent de 0,6%.

La Guyane continue de faire face à des problématiques structurelles. La forte croissance de sa population est un défi pour l'aménagement du territoire. De nombreux projets structurels se poursuivent dans l'Ouest Guyanais, à des fins de rééquilibrage du territoire. Parmi ces projets, il y a les travaux sur les bâtiments scolaires, les infrastructures de transports, les installations énergétiques, etc. Ces constructions constituent des relais importants pour l'investissement public local.

En 2022, la flambée des cours de l'énergie et des autres matières premières, née de la forte reprise mondiale mais aussi de la guerre en Ukraine, est de nature à remettre en cause les perspectives de croissance du territoire.

⁴ 1% = 100 points de base

ANALYSE FINANCIÈRE

des communes de Guyane en 2021

Sur la période 2016-2021, un effet de ciseaux perdure sur la section d'investissement. Les dépenses d'investissement des communes augmentent de +53,4% de 2016 à 2021, soit moins que les ressources d'investissement (+37,6%).

A contrario, la section de fonctionnement dégage sur la même période une épargne brute excédentaire. Les recettes de fonctionnement progressent plus vite (+25,6% de 2016 à 356,3 M€ en 2021), les dépenses (+18,9%).

Section de fonctionnement : les dépenses augmentent moins vite que les recettes

1. Dépenses réelles de fonctionnement : +2,75% en 2021

Après une diminution des dépenses de fonctionnement de -1,05% en 2020, celles-ci progressent de 2,75% en 2021. Cette progression est plus particulièrement due à la progression des

achats et charges externes (+7,59%) et à celles des charges financières (+16,04%).

Les charges de personnel quant à elles stagnent entre 2020 et 2021 (+0,11%).

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Dépenses réelles de fonctionnement	272 881	280 799	299 273	319 033	315 686	324 371	18,87%	2,75%
<i>dont achats et charges externes</i>	58 716	61 989	65 343	71 637	69 074	74 317	26,57%	7,59%
<i>dont frais de personnel</i>	167 806	173 500	181 247	191 032	196 667	196 874	17,32%	0,11%
<i>dont charges financières</i>	5 599	3 947	5 726	4 147	3 018	3 502	-37,45%	16,04%

1.1 Ralentissement de la croissance des dépenses de personnel

En Guyane, les charges de personnel des communes ont progressé de 17,3% entre 2016 et 2021 (soit +2,9% par an en moyenne), et représentent 60,7% des dépenses réelles de fonctionnement en 2021. Ce poids élevé des charges de personnel dans les collectivités guyanaises résulte principalement de la majoration du traitement des fonctionnaires.

Elles ont un poids budgétaire plus important, représentant 60,7% des dépenses réelles de fonctionnement contre 55% pour les communes de la France entière.

Cependant, cette comparaison aux communes de métropole doit être pondérée par les caractéristiques propres aux communes de Guyane. En effet les communes de plus de 10 000 habitants étant bien plus nombreuses en Guyane, le niveau des dépenses de personnel doit être comparé à la moyenne des communes de plus de 10 000 habitants, les coûts moyens augmentant avec la taille de la collectivité. La Guyane se retrouve alors dans la moyenne qui est à 61% :

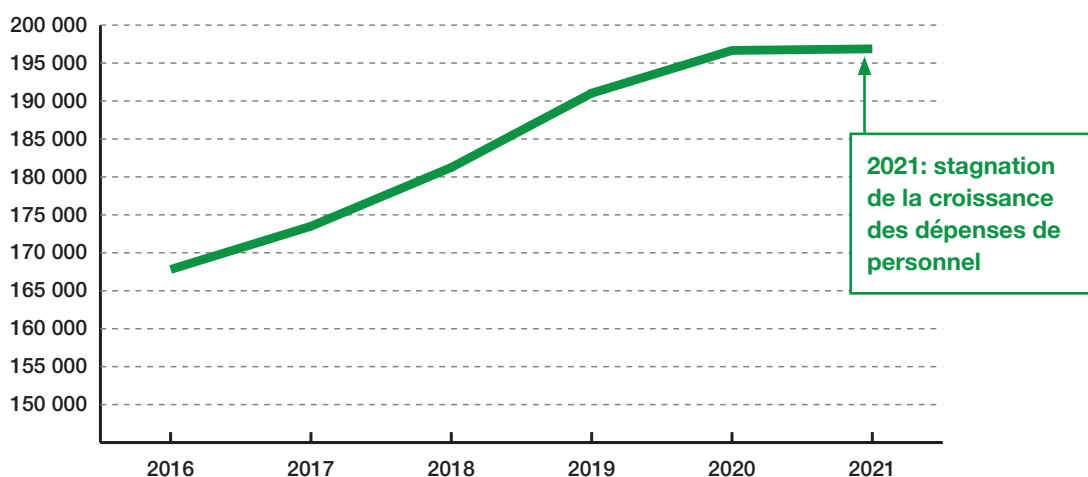
	Guyane	France entière
Communes de plus de 10 000 hab.	36%	2%
Dépenses de personnel/dépenses de fonctionnement	60,7%	61%

Entre 2016 et 2019, les charges de personnel des communes ont progressé de +17,2%, en raison notamment de la mise en place du Parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR), de l'application de la prime de vie chère versée aux fonctionnaires dans les départements d'Outre-mer et les sureffectifs (les sureffectifs reposent sur un plus

grand nombre d'agents aux fonctions d'exécution catégorie C).

En 2020, la croissance des dépenses de personnel ralentit (+2,95% en 2020 après avoir connu une croissance de +5,4% en 2019). Elle stagne à +0,11% en 2021.

COMMUNES DE GUYANE : ÉVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL (K€)



1.2 Hausse des achats et charges externes : +7,59%

La hausse des dépenses de fonctionnement s'explique aussi par la hausse des achats et charges externes (+7.8% en 2021 contre -3,58% en 2020). La majorité des secteurs d'activité a enregistré en 2021 un rebond. Ce rebond s'explique, d'une part, par la continuité des achats de fournitures d'entretien et de petits équipements pour équiper services municipaux et population en masques, gel, etc... et, d'autre part, par la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation.

De surcroît, cette hausse des achats et charges externes s'explique par la réouverture des services publics fermés durant les périodes de confinement.

Enfin, la reprise de l'inflation depuis l'été 2021 a pesé sur le coût des matières premières et de l'énergie. Nulle en décembre 2020 (0,0 % sur un an), l'inflation est montée jusqu'à + 2,8 % en novembre 2021 (1,6% sur l'année 2021).

2. Recettes réelles de fonctionnement : +4,49% en 2021

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées pour l'essentiel de l'octroi de mer, des recettes de taxes foncières et d'habitation et de la DGF. En 2021 elles se sont élevées à 356 M€ :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Recettes réelles de fonctionnement	283 741	295 284	319 381	334 786	340 945	356 256	25,56%	4,49%
<i>dont impôts et taxes</i>	195 761	205 275	224 217	239 402	248 579	249 659	27,53%	0,43%
<i>dont concours de l'État</i>	62 476	66 177	69 286	73 247	77 158	88 143	41,08%	14,24%

2.1 Évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

Après avoir atteint son point bas en 2016, la DGF des communes de Guyane renoue avec la croissance et augmente chaque année à partir de 2017 (+ 11% en 2021). Cela s'explique par les évolutions respectives de la dotation forfaitaire et de la DACOM⁵.

La dotation forfaitaire a subi de fortes baisses jusqu'en 2017, sous l'effet des contributions au redressement des finances publiques (CRFP). Depuis 2018 et l'arrêt des CRFP, la dotation forfaitaire est globalement en hausse, sous l'effet du dynamisme de la population guyanaise et en dépit de l'écrêtement supporté par certaines communes pour financer notamment la hausse de la péréquation nationale.

La DACOM est quant à elle en augmentation chaque année sur l'ensemble de la période, avec des hausses plus marquées en 2017 sous l'effet de la revalorisation de l'enveloppe nationale de DACOM, puis en 2018 en raison d'un abondement spécifique de 1,5 M€ attribué aux communes aurifères de Guyane. La progression est également plus marquée à partir de 2020 (+ 22% en 2021), du fait de la réforme de la DACOM, dont l'objectif est notamment de permettre un rattrapage des dotations de péréquation au profit des communes des DROM par rapport aux communes de métropole.

Au total, sur la période 2014-2021, la hausse de la DACOM dépasse les diminutions subies sur la dotation forfaitaire, et la DGF augmente de 14,6 M€.

M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2014 - 2021
Dotation forfaitaire	45,4	40,8	37,7	36,8	37,5	38,4	38,3	39,2	-6,2
DACOM	15,7	17,2	18,8	21,3	24,4	26,1	29,9	36,5	20,8
DGF	61,1	58,0	56,5	58,1	61,9	64,5	68,2	75,7	14,6

2.2 L'octroi de mer

L'octroi de mer représente plus du tiers des recettes réelles de fonctionnement et 35,2% en 2021.

Première ressource fiscale, le produit de l'octroi de mer assure 50,2% des recettes fiscales des communes de Guyane⁶.

FOCUS – Octroi de mer

L'évolution de l'octroi de mer est portée par les achats d'équipements, la consommation de produits importés et par le transfert aux communes en 2017 d'un tiers de la part de la collectivité territoriale de Guyane.

La Loi EROM⁷, par ses dispositions relatives à la réduction des frais d'assiette, la possibilité d'instaurer un taux supplémentaire pouvant aller jusqu'à 2,5 % et par un transfert de la part d'octroi de mer vers les communes, favorise ainsi la dynamique des recettes d'octroi de mer des communes.

Les communes perçoivent l'octroi de mer en recette de fonctionnement via la dotation globale garantie. Son montant annuel est égal à celui de l'année précédente indexé en fonction de l'inflation et de la croissance prévues au projet de loi de finances.

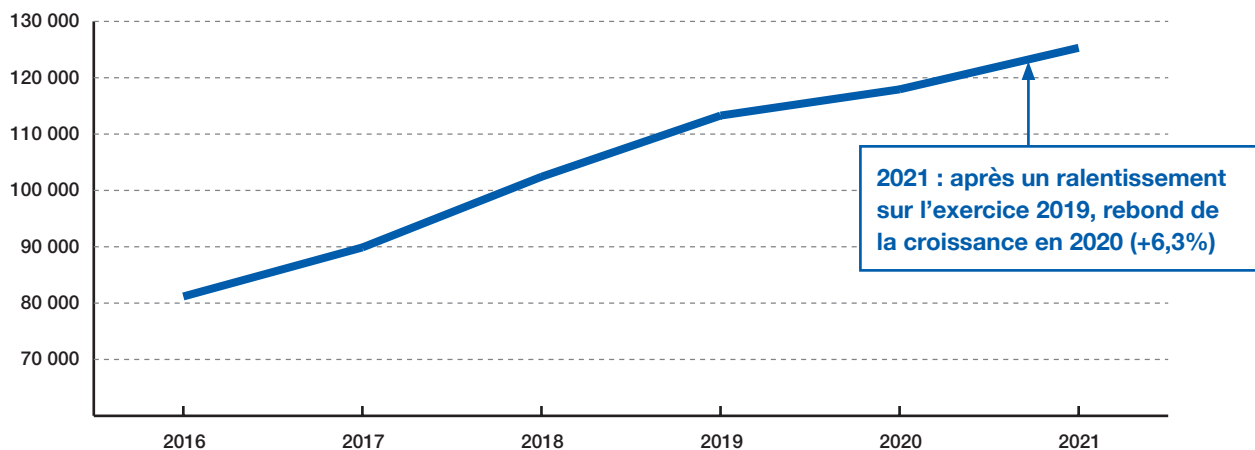
⁵ DACOM : Dotation d'aménagement des communes et circonscriptions territoriales d'outre-mer. Pour les communes des DROM, cette dotation fait l'objet d'une réforme à compter de 2020 afin de permettre un rattrapage par rapport aux communes de métropole et d'introduire davantage de péréquation dans sa répartition. Cette réforme est financée à l'intérieur de la DGF, sans crédits supplémentaires de l'État.

⁶ Source : Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales 2019.

⁷ Loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique.

En 2021, le produit de l'octroi de mer augmente de 6,3%, soit une progression plus rapide de 50% par rapport à 2020, mais moins importante que sur les années antérieures (2017 : +10,7% ; 2018 : +14% ; 2019 : +10,6%).

COMMUNES DE GUYANE : ÉVOLUTION DU PRODUIT DE L'OCTROI DE MER (EN K€)



K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016
Produit de l'octroi de mer	81 177	89 881	102 424	113 285	117 939	125 312	54,37%

Source DGFIP –Compte de gestion 2020

Ce rebond en 2021, est dû notamment à une croissance démographique soutenue qui engendre une forte demande intérieure, dynamisant ainsi la production locale mais aussi les importations.

2.3 Taxes foncières : hausse du produit des taxes foncières sur le bâti et le non bâti

Le produit des taxes foncières et d'habitation augmente en 2021 de +6,55% et représente 26,5% du produit de la fiscalité directe locale.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) pour l'ensemble des foyers fiscaux a entraîné la mise en œuvre d'un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021, prévu à l'article 16 de la loi de finances pour 2020.

2021 est la première année où les produits de THRP sont compensés par la part départementale de taxe

foncière sur les propriétés bâties (TFB) pour le niveau communal.

Sur les 22 communes, 20 communes ont fait l'objet d'un prélèvement pour un montant total de 23,5 M€ et 2 communes ont bénéficié d'un reversement pour un montant de 40,7 K€. Parmi les 5 départements présentant la plus forte proportion de communes surcompensées se situe le département de la Guyane avec un taux de communes prélevées de 91%.

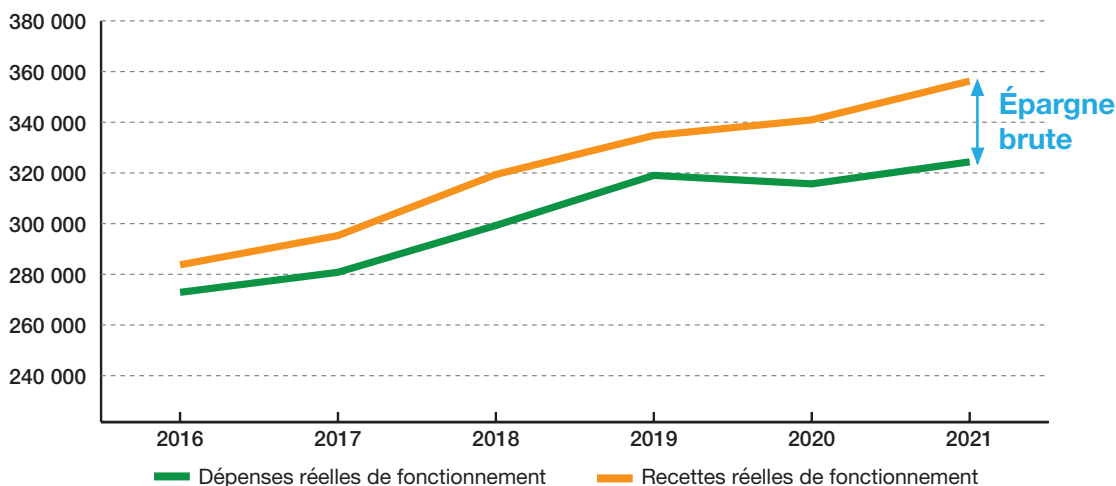
En 2021 l'évolution est la suivante :

Taxes foncières et TH - Communes								
K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
TH	20 989	21 032	21 092	23 005	24 019	10 244	-51,19%	-57,35%
Coefficient correcteur						-23 504		
TFB	31 403	35 409	36 648	37 991	36 497	77 749	147,58%	113,03%
TFNB	1 633	1 689	1 768	1 794	1 665	1 762	7,90%	5,83%
Total	54 025	58 130	59 508	62 790	62 181	66 251	22,63%	6,55%

3. Évolution de l'épargne brute

En raison de l'augmentation plus rapide des recettes de fonctionnement (+4,49%) que l'augmentation des dépenses (+2,75%), l'épargne brute continue de s'améliorer en 2021, passant de 25,3 M€ à 31,9 M€.

COMMUNE DE GUYANE : DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT (K€)



K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016
Épargne brute (CAF)	10 860	14 485	20 107	15 753	25 259	31 885	193,60%

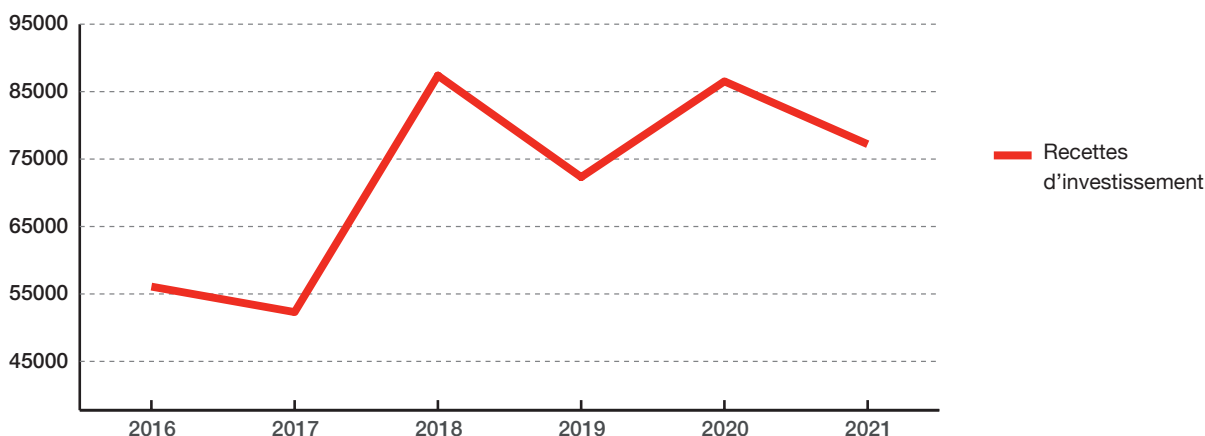
II. Section d'investissement

1. Des recettes d'investissement en baisse : -10,7% en 2021

Outre les subventions, les communes bénéficient du Fonds régional pour le développement et l'emploi (FRDE), qui constitue leur principale recette. Elles bénéficient également du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) dans les mêmes conditions qu'en métropole (taux forfaitaire de 16,404 %). Le FCTVA représente 10,1% des recettes.

La baisse des recettes d'investissement en 2021 est due à la baisse du FCTVA (-35,2%) en corrélation avec la chute des dépenses d'investissement en 2020, année de la crise sanitaire de la Covid-19.

COMMUNES DE GUYANE : ÉVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (K€)



K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Recettes d'investissement hors emprunts	56 088	52 308	87 383	72 330	86 522	77 203	37,65%	-10,77%
<i>dont FCTVA</i>	8 524	10 731	8 438	9 322	12 049	7 801	-8,48%	-35,26%
<i>dont autres dotations et subventions</i>	46 941	39 949	56 521	50 706	73 665	66 772	42,25%	-9,36%

2. Hausse des dépenses d'investissement : +20,8%

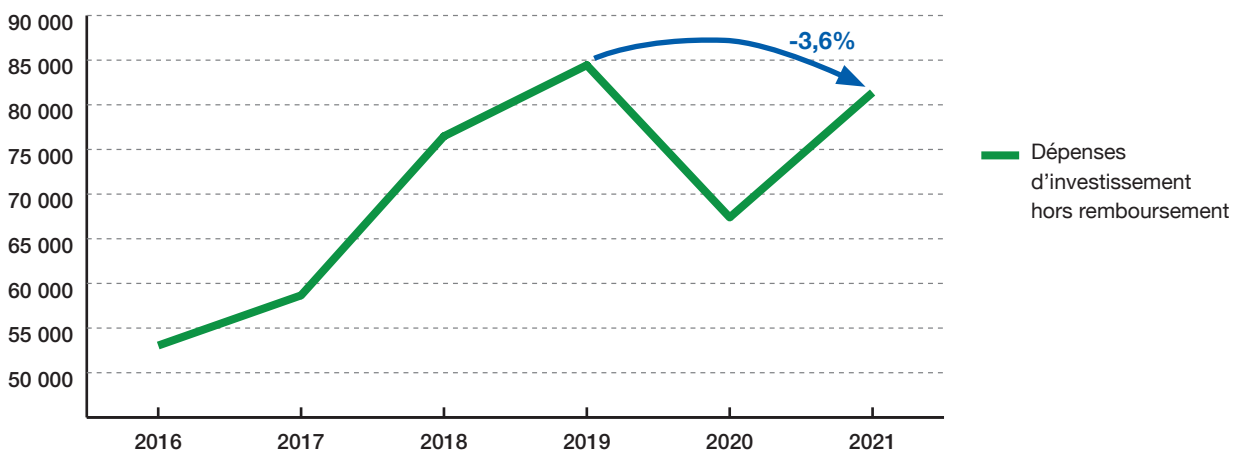
Entre 2016 et 2019, les dépenses d'investissement « hors remboursement de la dette » des communes de Guyane ont progressé de 27% et les dépenses d'équipement affichent une croissance sur la même période de 29%.

Un fort ralentissement est à noter entre 2019 et 2020 en lien avec le confinement. En 2021, l'augmentation

des dépenses d'investissement est notamment due au report des investissements n'ayant pu être réalisés pendant le confinement.

Cette progression en 2021 ne compense cependant pas la baisse de 2020 et les investissements ont baissé de 3,6% entre 2019 et 2021.

COMMUNES DE GUYANE : ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (K€)



K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Dépenses d'investissement hors remboursement	53 043	58 662	76 479	84 435	67 388	81 376	53,42%	20,76%
<i>dont dépenses d'équipement</i>	51 371	56 834	73 072	83 516	66 337	78 562	52,93%	18,43%

3. Un endettement en baisse

De 2016 à 2021, les communes de Guyane se désendettent :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016
Encours total de la dette au 31 décembre	125 472	122 399	121 484	117 326	112 344	108 925	-13,19%

Cette situation est due à un montant d'amortissement de la dette supérieur à l'emprunt :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Remboursement d'emprunts ou dettes	14 006	11 100	12 328	10 160	12 431	11 361	-18,88%	-8,61%
Emprunts souscrits	1 336	8 027	8 933	6 335	7 283	7 765	481,21%	6,62%

La capacité de désendettement s'élève à 3,4 ans en 2021, soit un niveau inférieur à celui de la France entière à 4,9 ans. Les communes de Guyane dans leur ensemble ont une capacité de désendettement qui s'améliore de 4 ans par rapport à 2019, restant ainsi éloignée du seuil d'alerte (12 ans).

De même, l'endettement par habitant des communes de Guyane s'élève à 370 euros par habitant, soit un montant inférieur aux communes sur la France entière qui s'élève à 959 euros par habitant.

SYNTHÈSE

Les recettes de fonctionnement (+4,5%) des communes de Guyane augmentent plus vite que leurs dépenses (+2,7%). Ces évolutions conduisent à une augmentation de l'épargne brute, et la capacité de désendettement s'est réduite de 4 années supplémentaires entre 2019 et 2021.

Le ratio d'équilibre budgétaire (capital de la dette/épargne brute) reste bien inférieur à 100%, en raison principalement d'une nette amélioration de 54 points de base d'épargne brute entre 2019 et 2021.

ANALYSE FINANCIÈRE

des intercommunalités de Guyane en 2021

La Guyane compte au total 6 groupements de collectivités dont 2 syndicats, et 4 EPCI (1 communauté d'agglomération et 3 communautés de communes).
L'analyse porte sur les 4 EPCI.

I. Un effet de ciseau sur la section de fonctionnement

1. Des dépenses de fonctionnement en hausse de 11,2% en 2021

Depuis 2016, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 22%. Cette évolution est due principalement à l'augmentation des dépenses de personnel de près de 74,6% et des achats et charges externes de plus de 42,2%.

Suite à la crise de la Covid-19, l'économie guyanaise s'est rapidement remise à croître. Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de plus de 11% en 2021 contre une baisse de 4,08% en 2020.

Les achats et charges externes (entretien et réparations, fournitures, contrats de prestations de services, etc.) représentent cependant 65% des dépenses réelles de fonctionnement, soit une proportion plus de deux fois plus élevée que pour les EPCI de la France entière (26%).

À l'inverse, les dépenses de personnel représentent 23% des dépenses réelles de fonctionnement en 2021, soit une part deux fois moins élevée que pour les EPCI France entière (38%).

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Dépenses réelles de fonctionnement	60 922	52 262	67 182	69 735	66 893	74 393	22,11%	11,21%
<i>dont achats et charges externes</i>	33 834	32 139	42 191	34 106	37 469	48 110	42,19%	28,40%
<i>dont frais de personnel</i>	9 932	10 944	12 327	13 901	15 493	17 345	74,64%	11,95%

2. Des recettes de fonctionnement en hausse de 6,6% en 2021

L'évolution des recettes de fonctionnement depuis 2016 est la suivante :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Recettes réelles de fonctionnement	90 653	56 462	72 615	92 727	94 544	100 800	11,19%	6,62%

2.1 Fiscalité

La fiscalité locale applicable en Guyane se distingue de celle de l'hexagone. En particulier, des mesures structurelles d'allègements fiscaux visent en effet à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et la

compétitivité des entreprises afin de compenser les handicaps de cette région ultrapériphérique.

Les produits des taxes foncières et d'habitation sont en augmentation de 35,5% depuis 2016.

Taxes foncières et TH - EPCI								
K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
TH	4 303	4 244	4 437	4 959	5 034	2 933	-31,84%	-41,74%
Fraction TVA						4 518		
TFB	2 047	2 629	2 702	2 846	2 327	2 488	21,54%	6,92%
TFNB	569	587	617	620	603	603	5,98%	0,00%
CFE	19 454	19 107	18 948	19 084	16 554	25 186	29,46%	52,14%
TOTAL	26 373	27 509	26 704	27 509	24 518	35 728	35,47%	45,72%

Cette hausse est principalement due à la dynamique de la CFE qui augmente de 52,14% en 2021.

Cette dynamique est due essentiellement à la reprise économique en 2021. 2 777 entreprises ont été créées, dont 60,9 % d'entreprises individuelles. Le commerce de gros et de détail, les transports, l'hébergement et la restauration comptent pour 36,1 % des créations d'entreprises.

À noter que, depuis 2021, les EPCI perçoivent une fraction de TVA nationale. La fraction de TVA récupérée

par les EPCI en 2021 a été déterminée en fonction du produit de taxe d'habitation à remplacer (en tenant compte comme pour les communes des bases d'imposition 2020 multipliées par le taux 2017, auquel s'ajoutent les allocations compensatrices 2020 et la moyenne des rôles supplémentaires émis entre 2018 et 2019). Celle-ci évolue chaque année dans les mêmes proportions que celle du produit national de TVA.

Le produit de CVAE qui pèse pour 17% dans les recettes fiscales est en augmentation de 6% en 2021 :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016
CVAE	4 474	5 593	4 924	5 952	6 307	8 746	5,96%

2.2 La dotation globale de fonctionnement (DGF)

En 2021, la DGF représente 16,8% des recettes réelles de fonctionnement des EPCI de Guyane.

Depuis 2014, la DGF des EPCI a été réduite de 2,3 M€. Jusqu'en 2017, les fortes diminutions sont principalement liées aux contributions au redressement des finances locales (CRFP) prélevées sur la dotation d'intercommunalité (DI). Les diminutions s'expliquent

également par la minoration annuelle appliquée à la dotation de compensation (DC) pour financer la hausse de la péréquation nationale et certaines évolutions au sein de la DGF intercommunale. En 2018, la DGF est encore en légère diminution malgré l'arrêt des CRFP, puis elle progresse depuis 2019 (4,5% en 2021). Cette hausse est portée par la DI suite à la réforme de cette dotation, entrée en vigueur en 2019.

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2014 - 2021
DI	11 873	10 490	8 845	8 557	8 564	9 312	9 795	10 647	-1 226
DC	7 335	7 175	7 036	6 841	6 698	6 544	6 424	6 298	-1 037
DGF totale	19 208	17 665	15 881	15 398	15 262	15 856	16 219	16 945	-2 263

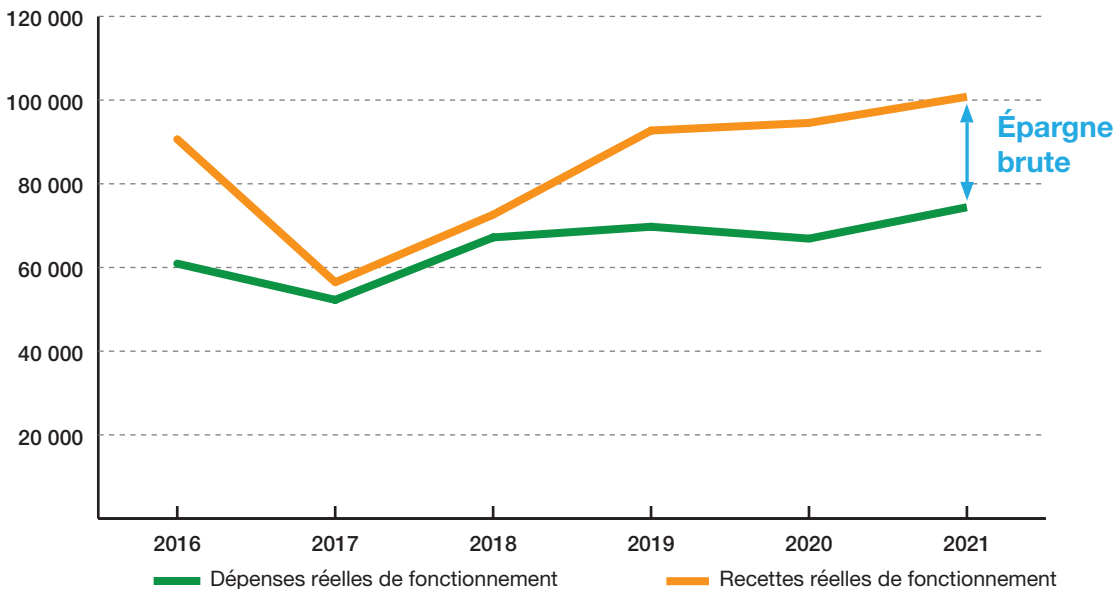
3. Augmentation de l'épargne brute

Depuis 2019, la section de fonctionnement enregistre un effet de ciseaux inversé sur le fonctionnement : les dépenses baissent, tandis que les recettes continuent leur progression.

L'année 2021 s'inscrit dans une rupture, les dépenses réelles de fonctionnement (+11,2%) affichant une

dynamique plus importante que les recettes (6,6%). Les EPCI maintiennent néanmoins une épargne brute (26,4 M€) supérieure au remboursement du capital de la dette (864 K€).

EPCI DE GUYANE: DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT (K€)



K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016
Épargne brute (CAF)	29 730	4 200	5 433	22 992	27 650	26 406	-11,18%

II. Section d'investissement

1. Reprise des recettes d'investissement depuis 2019

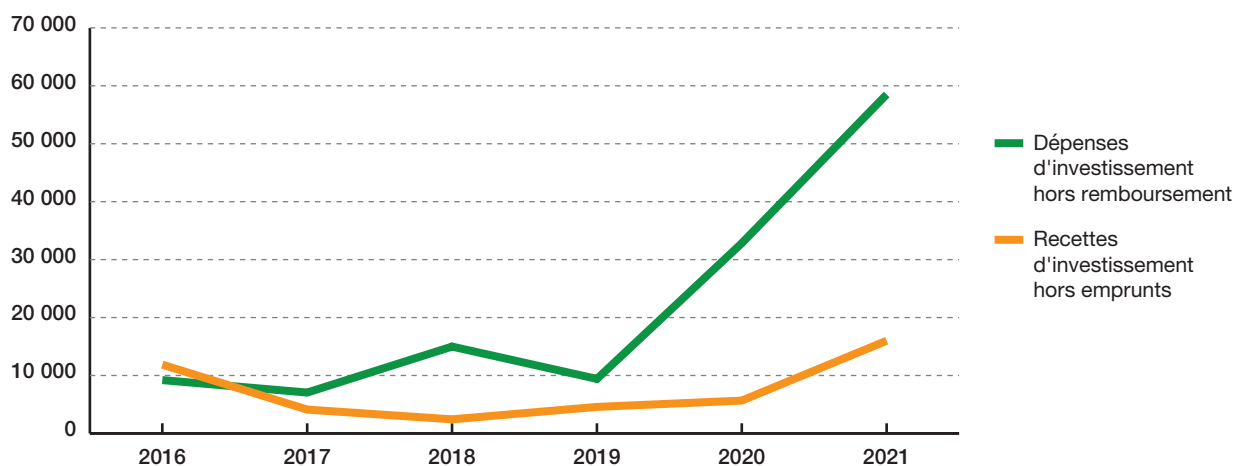
Les recettes d'investissement augmentent de 182,3% entre 2020 et 2021 ; cette hausse résulte essentiellement de la progression du FCTVA en 2021 induite par la reprise de la croissance économique guyanaise et par d'importants travaux public locaux structurels reportés de 2020 à 2021.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Recettes d'investissement hors emprunts	11 874	4 112	2 431	4 575	5 666	15 997	34,72%	182,33%
<i>dont FCTVA</i>	3 354	1 043	268	1 034	2 227	11 604	245,97%	421,06%
<i>dont autres dotations et subventions</i>	8 493	3 028	2 095	3 540	3 325	4 134	-51,32%	24,33%
<i>dont autres recettes réelles d'investissement (hors emprunts)</i>	26	40	68	0	113	259	896,15%	

2. Après une baisse en 2019, les dépenses d'investissement augmentent fortement en 2020 et 2021

Les dépenses d'équipement représentent 92% des dépenses d'investissement (72% pour les EPCI France entière).

EPCI DE GUYANE : DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (K€)



K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Dépenses d'investissement hors remboursement	9 201	7 055	14 989	9 408	32 836	58 510	535,91%	78,19%
<i>dont dépenses d'équipement</i>	8 820	6 776	14 948	9 399	31 352	54 011	512,37%	72,27%

3. Un faible endettement

L'encours de dette total était faible en 2021, aux environs de 2,9 M€, soit une baisse de 43% par rapport à 2018. La capacité de désendettement est

de moins d'un mois soit un niveau bien inférieur au niveau national de 4,4 ans en 2021 pour l'ensemble des EPCI.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Emprunts souscrits	1 103	169	21	22	39	43	-96,10%	10,26%

SYNTHÈSE

Les budgets des EPCI de Guyane sont marqués par un effet de ciseaux en 2021 sur le fonctionnement, les recettes augmentant presque deux fois moins vite que les dépenses, ce qui détériore la capacité d'autofinancement de plus de 11% par rapport à 2020.

Toutefois, les budgets des EPCI ont une faible surface financière par rapport notamment au poids des communes de Guyane. Cette situation est due pour l'essentiel au report de transferts de compétences à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2026. En effet, le transfert des compétences « eau » et « assainissement » des communautés de communes peut, suite à la loi du 3 août 2018, être reporté au 1^{er} janvier 2026.

Ainsi, les communes portent l'essentiel du développement local.

Communes et intercommunalités de **Martinique**





Justin Pamphile,
maire Du Lorrain, président de l'Association
des maires de la Martinique

**Le déséquilibre budgétaire
s'est accru avec les dépenses de
fonctionnement supplémentaires
liées à la crise sanitaire.**

« La situation financière des communes reste très tendue. Le déséquilibre budgétaire s'est accru avec les dépenses de fonctionnement supplémentaires liées à la crise sanitaire. Depuis plusieurs années, les collectivités font face à une dégradation de leur capacité d'autofinancement car les dépenses sont supérieures aux recettes. L'inflation galopante va aggraver la situation. Sans parler des catastrophes naturelles qui peuvent mobiliser à tout moment des crédits importants pour la reconstruction.

Mais les élus font face aux difficultés et ont des ambitions pour leur territoire. Ils doivent investir pour répondre aux besoins des habitants, créer des services publics, des écoles, des infrastructures d'eau et d'assainissement –un enjeu crucial dans notre département-, développer le numérique, la voirie, les réseaux, les transports. Nous pouvons aussi être opportunistes par exemple en transformant le fléau des sargasses en projet de développement via la création d'une filière d'enlèvement, de traitement et de valorisation.

La difficulté principale tient aux moyens insuffisants dont les élus disposent. L'État doit augmenter ses concours via la dotation globale de fonctionnement (DGF). Il nous faudrait aussi une autre recette fiscale que l'octroi de mer car nous avons besoin d'un produit stable. Dans certains domaines, les appels à projets nationaux stimulent les initiatives mais toutes les communes n'ont pas les moyens d'y répondre car elles sont dépourvues d'un chargé de développement ou ne peuvent financièrement recourir à un bureau d'études. Nous devons traiter l'ensemble de ces problématiques avec l'État. Le débat et les efforts en faveur de la continuité territoriale avec la métropole ne doivent pas être conjoncturels mais permanents. C'est comme cela que nous réduirons les inégalités territoriales ».

La Martinique se situe à 6 858 km de la métropole, au centre de l'archipel des Antilles.

La Martinique a pour chef-lieu la ville de Fort-de-France où se trouve la préfecture. La Martinique fait partie des régions ultrapériphériques de l'Union européenne.

Au 1^{er} janvier 2021, elle compte 354 800 habitants répartis sur 34 communes et 3 communautés d'agglomération.

2021	Indicateurs sociaux		Environnement	Économie			
	Population (1 ^{er} janvier 2021)	Taux de croissance annuel moyen de la population 2014 - 2021	Superficie (en km ²)	PIB par habitant	Taux de croissance annuel du PIB	Taux d'inflation	Taux de chômage
Martinique	354 800	-1,4%	1 128	24 728	1,60%	2,6%	12,40%
France + DOM	67 626 396	0,3%	633 208	31 035	0,40%	1,60%	7,4%

Source : INSEE

En 2021, la croissance redémarre en Martinique. L'activité est encore largement soutenue par les mesures d'urgence (comme l'activité partielle, le prêt garanti par l'État et dans une moindre mesure par le plan France relance). En outre, le rebond des prix de l'énergie importée, de la hausse des cours mondiaux d'hydrocarbures et le renchérissement du fret de marchandises pèsent sur le rétablissement de l'activité.

L'indice des prix à la consommation progresse en 2021. L'inflation, mesurée en glissement annuel, atteint ainsi +2,6% en novembre 2021 (contre +0,4% en janvier 2021) pour terminer à +1,6% sur l'ensemble de l'année. La composante « énergie » de l'indice des prix contribue pour plus de la moitié (1,5 point) à cette hausse. Cette évolution résulte de la dépendance des prix des carburants et du gaz domestique consommés en Martinique aux cours mondiaux des hydrocarbures.

En 2021, le PIB augmente de 1,6%.

Le taux de chômage, quant à lui à 12,4 % en 2021, est stable par rapport à 2020.

Les exportations hors produits pétroliers en 2021 rebondissent de 7,6% et les importations de biens hors produits pétroliers progressent fortement en 2021 (+7,2%). Dès lors, le déficit commercial se réduit au bénéfice de la croissance.

Le redémarrage de la croissance martiniquaise en 2021 s'accompagne d'un rebond de l'inflation qui devrait persister et se diffuser plus largement aux différents secteurs de l'économie de l'île.

ANALYSE FINANCIÈRE

des communes de Martinique en 2021

Section de fonctionnement : les recettes progressent à peu près comme les dépenses

1. Hausse des dépenses réelles de fonctionnement : +4,75% en 2021

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de +4,75% en 2021 en raison de la forte hausse des achats et charges externes (+15,18% en 2021) qui retrouvent leur niveau d'avant-crise.

Les dépenses de personnel représentent 64,5% des dépenses réelles de fonctionnement en 2021, contre une moyenne nationale à 55%.

Cette comparaison avec la métropole doit être

pondérée par la prime de vie chère, caractéristique propre aux communes de Martinique. S'ajoute la proportion de communes de plus de 10 000 habitants, bien plus élevée en Martinique. Le niveau des dépenses de personnel doit ainsi être comparé à la moyenne de l'ensemble des communes plus de 10 000 habitants, les coûts moyens augmentant en effet avec la taille de la collectivité.

	Martinique	France entière
Communes de plus de 10 000 hab.	32%	2%
Dépenses de personnel/dépenses de fonctionnement	64,5%	61%

Ainsi, la part des dépenses de personnel à 64,5% des dépenses de fonctionnement est légèrement supérieure à la moyenne.

Les achats et charges externes ont progressé de plus de 15%, retrouvant un montant en valeur d'avant-crise de la Covid-19 en raison de la réouverture de certains services communaux.

Cette hausse est aussi en lien avec la progression des investissements : la hausse des investissements a en effet eu pour conséquence de générer des frais de fonctionnement. Enfin, cette progression doit être aussi mise au regard de l'inflation.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Dépenses réelles de fonctionnement	521 677	519 998	522 430	538 792	532 409	557 696	6,90%	4,75%
<i>dont achats et charges externes</i>	76 702	69 612	70 743	73 496	64 062	73 789	-3,80%	15,18%
<i>dont frais de personnel</i>	328 388	337 582	340 595	347 404	355 707	359 711	9,54%	1,13%
<i>dont charges financières</i>	14 764	13 182	12 087	11 382	10 625	9 850	-33,28%	-7,29%

2. Hausse des recettes réelles de fonctionnement : +4,63% en 2021

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées pour l'essentiel de l'octroi de mer, des recettes de taxes foncières et d'habitation et de la DGF.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Recettes réelles de fonctionnement	529 402	530 330	539 996	550 891	554 187	579 871	9,53%	4,63%
<i>dont impôts et taxes</i>	387 834	395 325	406 151	418 480	418 787	448 200	15,56%	7,02%
<i>dont concours de l'État</i>	100 092	98 862	99 659	99 385	101 258	98 614	-1,48%	-2,61%

2.1 Fiscalité

Le produit de l'octroi de mer progresse de +2,1% en 2021 en comparaison à 2020. Il représente 49% des recettes fiscales de la Martinique en 2021.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016
Produit de l'octroi de mer	182 677	187 038	191 946	184 712	214 918	219 398	20,10%

Il frappe à la fois les produits importés et ceux produits ou transformés localement.

L'octroi de mer vient en complément de la fiscalité locale directe dont le rendement est relativement faible (faiblesse des bases d'imposition et recensement souvent insuffisant des bases fiscales).

L'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les communes d'outre-mer et constitue une part significative de leurs ressources fiscales.

En 2021, la moindre progression de l'octroi de mer en comparaison à l'année 2020 résulte d'une activité commerciale marquée par des mesures ponctuelles de restrictions sanitaires.

Le produit des taxes foncières et d'habitation est en augmentation de 12,01% entre 2020 et 2021 et de +22% depuis 2016. 65% des communes de Martinique font l'objet d'un prélèvement au titre du coefficient correcteur suite au transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) des départements aux communes.

Évolution du produit des taxes foncières et taxe d'habitation – Communes								
K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
TH	59 741	60 586	61 539	64 045	64 186	24 168	-60%	-62,35%
Coefficient correcteur	-13 922							
TFB	91 227	93 058	96 252	98 777	100 946	174 807	92%	73,17%
TFNB	947	947	979	817	825	832	-12%	0,85%
Total	151 915	154 591	158 770	163 639	165 957	185 885	22%	12,01%

La progression du produit de la taxe sur le foncier bâti (+73,17%) est due à la compensation de la taxe d'habitation par le transfert de la taxe foncière des départements aux communes.

Au total, les communes de Martinique enregistrent une progression sur leurs recettes fiscales pour un montant de plus de 7% en 2021 :

K€	2020	2021	2021-2020	2021/2020
Produit impôts et taxes	418 787	448 200	29 413	+7,02%

2.2 Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Après avoir atteint son point bas en 2017, la DGF des communes de Martinique retrouve une très légère augmentation à partir de 2018, avec un rythme légèrement plus élevé sur les deux derniers exercices (+ 1,3% en 2021). Cela s'explique par les évolutions respectives de la dotation forfaitaire et de la DACOM⁸.

En effet, la dotation forfaitaire est en baisse chaque année, sur l'ensemble de la période. Entre 2014

et 2017, les pertes ont été très fortes, sous l'effet des contributions au redressement des finances publiques (CRFP). À partir de 2018, les diminutions sont moins marquées, du fait de l'arrêt des CRFP. Les baisses se poursuivent toutefois chaque année en raison de la diminution de la population et de l'écrêtement opéré sur la dotation forfaitaire de certaines communes pour financer la hausse de la péréquation nationale.

⁸ DACOM : Dotation d'aménagement des communes et circonscriptions territoriales d'outre-mer. Pour les communes des DROM, cette dotation fait l'objet d'une réforme à compter de 2020 afin de permettre un rattrapage par rapport aux communes de métropole et d'introduire davantage de péréquation dans sa répartition. Cette réforme est financée à l'intérieur de la DGF, sans crédits supplémentaires de l'État.

La DACOM est quant à elle en hausse chaque année sur toute la période. Depuis 2020, cette progression est un peu plus soutenue qu'en 2018 et 2019 (+4,3% en 2021), sous l'effet de la réforme de la DACOM. L'objectif de cette réforme est notamment de permettre un rattrapage des dotations de

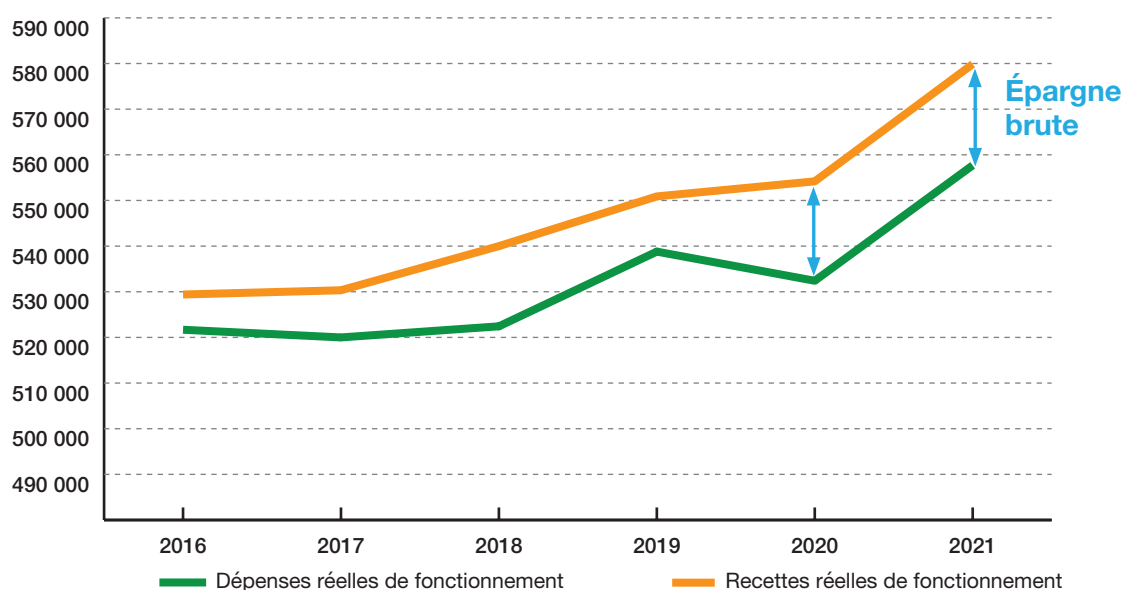
péréquation au profit des communes des DROM par rapport aux communes de métropole.

Sur l'ensemble de la période toutefois, la hausse de la DACOM n'a pas compensé la diminution de la dotation forfaitaire et la DGF est en baisse de 11,3 M€ entre 2014 et 2021.

M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2014-2021
Dotation forfaitaire	68,1	57,8	50,8	47,2	46,7	46,0	45,4	44,9	-23,2
DACOM	26,5	28,5	30,5	33,2	34,4	35,3	36,8	38,4	11,9
DGF	94,6	86,3	81,3	80,4	81,1	81,3	82,2	83,3	-11,3

3. L'épargne brute se maintient

COMMUNES DE MARTINIQUE : DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT (K€)



K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Épargne brute (CAF)	7 724	10 331	17 565	12 098	21 777	22 174	187,08%	1,82%

II. Section d'investissement

1. Hausse des dépenses d'investissement : +17,3% en 2021

En raison de la reprise de la croissance suite à l'épidémie de Covid-19, du report d'une partie des investissements de 2020 sur 2021 et de

l'augmentation des prix, le montant des dépenses d'investissement progresse de +17,3% par rapport à 2020 :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Dépenses d'investissement hors remboursement	50 675	46 819	43 052	50 410	47 572	55 820	10,15%	17,34%
<i>dont dépenses d'équipement</i>	48 199	43 241	36 954	46 623	44 731	49 024	1,71%	9,60%

La progression des dépenses d'investissement 2021 a même comblé la baisse de 2020. Au total, les investissements des communes de Martinique ont augmenté de plus de 10% par rapport à 2019.

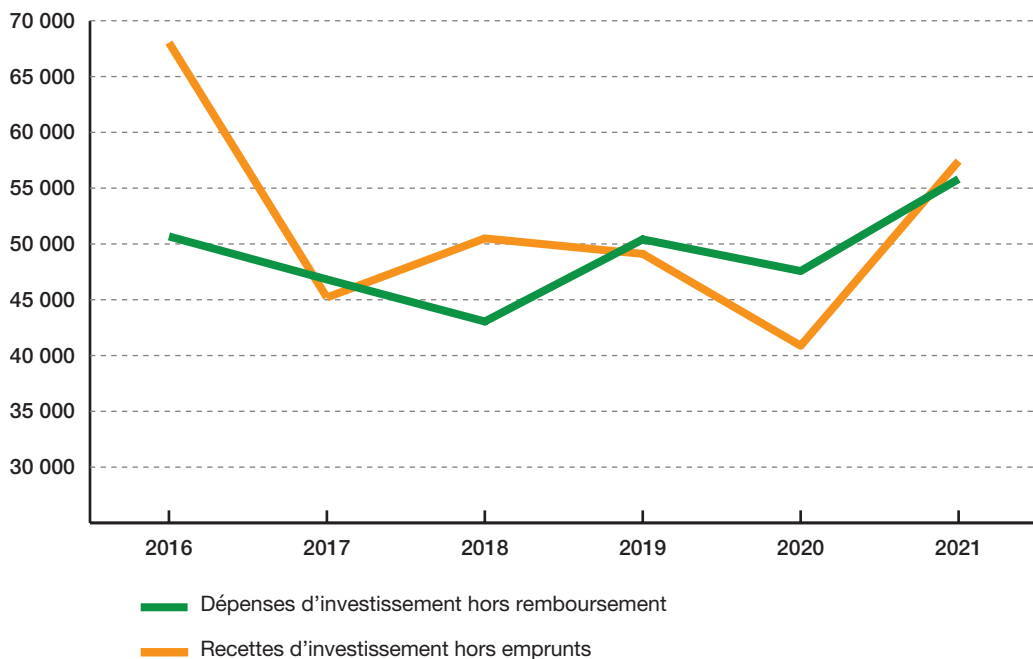
2. Hausse des recettes d'investissement : +40,5% en 2021

L'année 2021 enregistre une hausse des recettes d'investissement en raison d'une forte hausse du FCTVA (+91,36%), des subventions reçues (+34,37%)

et des autres recettes réelles d'investissement (49,74%) composées essentiellement des cessions d'immobilisations et des immobilisations financières.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Recettes d'investissement hors emprunts	68 042	45 203	50 496	49 111	40 877	57 429	-15,60%	40,49%
<i>dont FCTVA</i>	14 318	9 761	5 045	6 274	3 103	5 938	-58,53%	91,36%
<i>dont autres dotations et subventions</i>	46 019	32 165	39 200	37 268	32 994	44 334	-3,66%	34,37%
<i>dont autres recettes réelles d'investissement (hors emprunts)</i>	7 705	3 277	6 250	5 568	4 779	7 156	-7,13%	49,74%

COMMUNES DE MARTINIQUE : DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT (K€)



3. Un endettement en baisse

Le recours à l'emprunt se réduit et son montant est inférieur à l'amortissement de la dette. Ainsi, les communes de Martinique réduisent leur encours global de 13,2% entre 2016 et 2021.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016
Encours total de la dette au 31 décembre	414 892	400 781	396 769	393 111	375 182	360 202	-13,18%

Cependant, le niveau d'endettement reste élevé. La capacité de désendettement s'élève à 16 ans soit un niveau très supérieur au seuil d'alerte qui est de 12 ans.

SYNTHÈSE

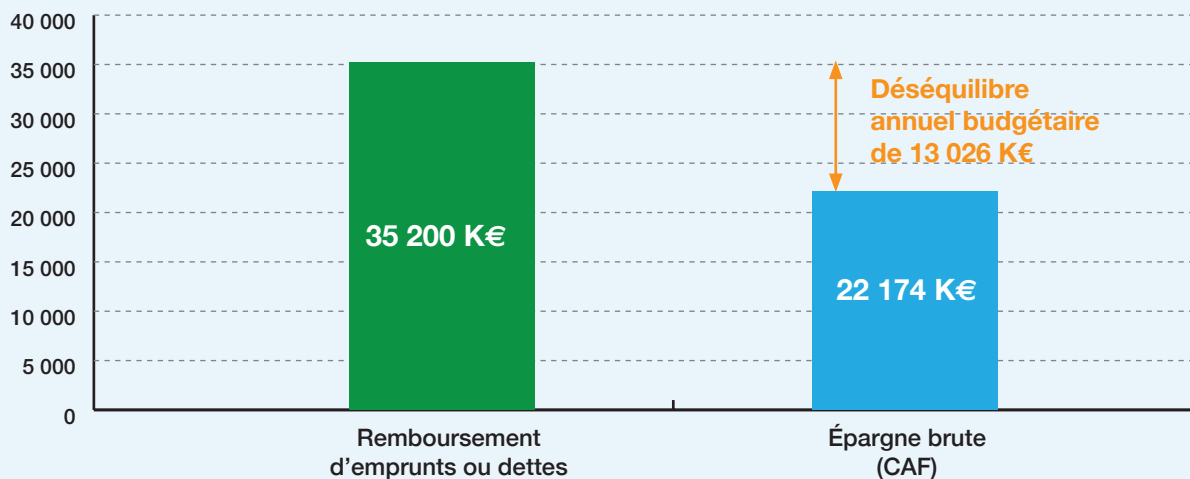
En raison d'une augmentation des dépenses de fonctionnement inférieure à celle des recettes entre 2016 et 2021, les communes de Martinique enregistrent une forte progression de leur capacité d'autofinancement brute.

La situation reste néanmoins très fragile : le déséquilibre budgétaire se maintient depuis plusieurs années, le montant de l'épargne brute restant insuffisant pour couvrir le remboursement du capital de la dette :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016
Épargne brute (CAF)	7 724	10 331	17 565	12 098	21 777	22 174	187,08%
Remboursement d'emprunts ou dettes	38 994	35 179	31 021	30 843	31 259	35 200	-9,73%

En 2021, le montant de l'épargne brute est stable par rapport à 2020 :

COMMUNES DE MARTINIQUE EN 2021 : L'ÉPARGNE BRUTE NE COUVRE PAS LE REMBOURSEMENT ANNUEL EN CAPITAL DE LA DETTE (K€)



ANALYSE FINANCIÈRE

des intercommunalités de Martinique en 2021

La Martinique compte 7 syndicats et 3 communautés d'agglomération. L'analyse porte sur les 3 communautés d'agglomération (CA).

I. Section de fonctionnement

L'année 2021 enregistre une amélioration marquée : les recettes (+9,40%) augmentent plus rapidement que les dépenses (+5,89%) :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Dépenses réelles de fonctionnement	184 422	251 324	169 154	180 030	171 127	181 201	-1,75%	5,89%
Recettes réelles de fonctionnement	195 320	262 100	186 713	190 761	181 319	198 369	1,56%	9,40%

1. Hausse des dépenses de fonctionnement : +5,89% en 2021

L'activité en 2021 reste conditionnée par les mesures de restrictions sanitaires. Néanmoins, les services publics intercommunaux ont rouvert de façon progressive en 2021. Les dépenses de services rendus aux administrés (caisses des cantines scolaires, équipements sportifs, etc...) ont dès lors retrouvé leurs niveaux d'avant-crise.

La hausse enregistrée en 2021 provient pour l'essentiel de la progression de +9,34% des achats et charges externes (entretien et réparations, fournitures, contrats de prestations de services, etc.), et qui représentent près de 42% des dépenses de fonctionnement, ainsi que de la hausse des charges de personnel (+4,27%).

Cependant, l'augmentation des achats et charges externes doit être mise au regard de l'augmentation des coûts de l'énergie.

Les dépenses de personnel pèsent pour 28% dans le total des dépenses de fonctionnement, soit une proportion inférieure à la moyenne nationale (au niveau national, cette proportion est de 38% pour les intercommunalités).

Au total, les dépenses de personnel affichent une croissance de +29,05% sur la période 2016-2021. Cette hausse révèle la montée en charge des EPCI de Martinique, dont les investissements ont ainsi augmenté de plus de 41% sur la même période.

Enfin, les charges financières sont en diminution.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Dépenses réelles de fonctionnement	184 422	251 324	169 154	180 030	171 127	181 201	-1,75%	5,89%
<i>dont achats et charges externes</i>	91 139	72 816	67 422	70 608	69 774	76 288	-16,29%	9,34%
<i>dont frais de personnel</i>	39 169	43 124	44 425	45 924	48 479	50 549	29,05%	4,27%
<i>dont charges financières</i>	2 155	2 029	1 854	1 670	1 483	1 399	-35,08%	-5,66%

2. Hausse des recettes de fonctionnement : +9,40% en 2021

Les recettes de fonctionnement augmentent de 1,5% entre 2016 et 2021 :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Recettes réelles de fonctionnement	195 320	262 100	186 713	190 761	181 319	198 369	1,56%	9,40%
<i>dont impôts et taxes</i>	135 017	128 871	127 009	130 206	128 925	140 846	4,32%	9,25%
<i>dont concours de l'État</i>	42 670	38 745	34 943	36 907	36 871	37 659	-11,74%	2,14%

2.1 Fiscalité

En 2021, le produit des taxes foncières baisse en raison du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB, -2,98%) et surtout de la cotisation foncière des entreprises (CFE, -9.17%).

La CFE est assise sur une valeur de stock qui ne tient compte des variations de la conjoncture économique qu'avec retard. Ainsi, la CFE connaît une baisse en 2021.

L'article 6 de la loi de finances pour 2020 attribue

aux EPCI une fraction (quote-part) de la TVA nationale en remplacement de leur taxe d'habitation supprimée. Elle suit la dynamique nationale constatée entre l'année en cours (N) et l'année précédente (N+1). L'augmentation de la TVA est de près de 15 % en 2021.

C'est pourquoi, l'année 2021 enregistre une progression des recettes fiscales des intercommunalités de +8,75%.

Évolution du produit des taxes foncières, taxe d'habitation et CFE - EPCI								
K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
TH	31 824	29 753	29 754	30 987	31 034	11 891	-62,64%	-61,68%
Fraction TVA	30 292							
TFB	12 556	12 286	12 590	12 930	13 173	12 781	1,79%	-2,98%
TFNB	475	466	517	453	455	461	-2,95%	1,32%
CFE	37 196	37 955	38 471	36 722	38 257	34 750	-6,58%	-9,17%
Total	82 051	80 460	81 332	81 092	82 919	90 175	9,90%	8,75%

Au regard du mode de versement de la CVAE, les intercommunalités ont subi une baisse du produit de la CVAE en 2021, car elles ont perçu le produit de l'impôt payé par les entreprises en 2020, année du confinement.

Ainsi en Martinique, la CVAE baisse de -7,07% entre 2020 et 2021 :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
CVAE	13 154	14 627	13 965	15 358	16 298	15 146	15,14%	-7,07%

2.2 La dotation globale de fonctionnement (DGF)

En 2021, la DGF représente 13,3% des recettes réelles de fonctionnement des EPCI de Martinique.

La DGF des EPCI est en baisse continue depuis 2014. Jusqu'en 2017, les fortes diminutions sont principalement liées aux contributions au redressement des finances locales (CRFP) prélevées sur la dotation d'intercommunalité (DI). Les diminutions s'expliquent également par la minoration annuelle appliquée à la dotation de compensation

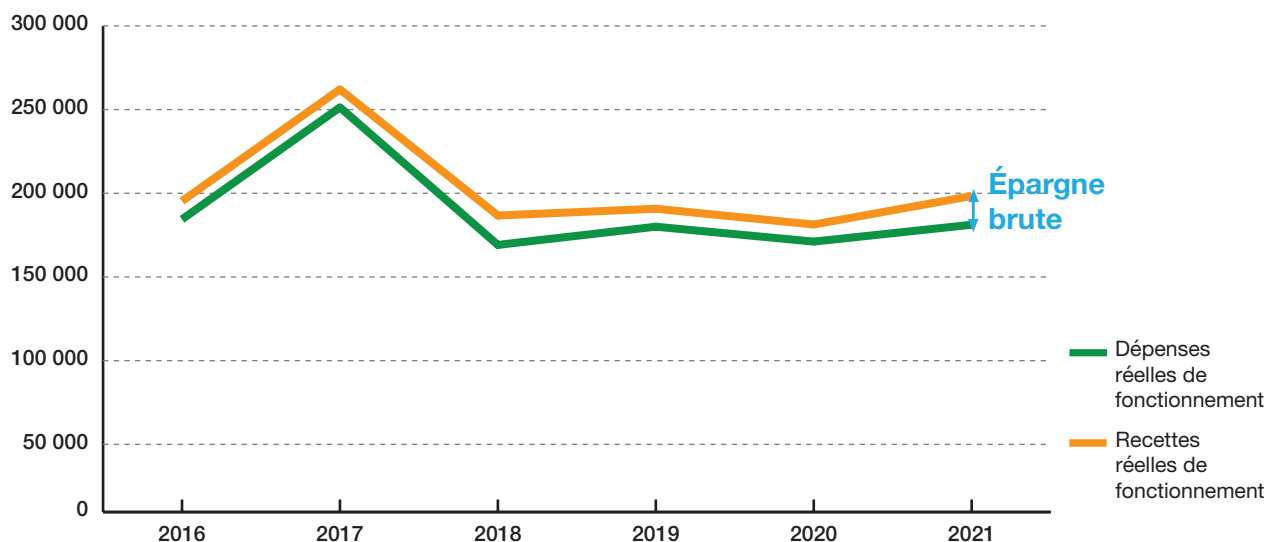
(DC) pour financer la hausse de la péréquation nationale et certaines évolutions au sein de la DGF intercommunale. Malgré l'arrêt de la CRFP en 2018, la baisse se poursuit ensuite chaque année, à un rythme toutefois plus faible (-0,9% en 2021). La poursuite des baisses est liée à la diminution de la population, à la minoration appliquée à la dotation de compensation et aux contraintes inhérentes à la répartition d'une enveloppe fermée.

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2014-2021
DI	26 044	21 549	16 589	15 395	14 865	14 855	14 801	14 807	-11 237
DC	13 581	13 284	13 028	12 665	12 401	12 117	11 895	11 661	-1 920
DGF totale	39 625	34 833	29 617	28 060	27 266	26 971	26 696	26 468	-13 157

3. Épargne brute

Compte tenu de la hausse des recettes de fonctionnement plus prononcée que celle des dépenses, l'épargne brute progresse fortement en 2021 (+68,4%) :

EPCI DE MARTINIQUE : DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT (K€)



Les EPCI sont à l'équilibre car le montant de l'épargne brute couvre le remboursement en capital de la dette :

	K€	2021
Épargne brute (CAF)		17 167
Remboursement d'emprunts		8 716

II. Section d'investissement

1. Des dépenses d'équipement en hausse de 2,8% en 2021

Les dépenses d'équipement représentent 85% des investissements, soit une proportion supérieure au niveau national (72%).

La faible hausse des dépenses d'équipement

s'explique par le ralentissement de la reprise de la croissance économique en raison des confinements et des restrictions sanitaires liés à la crise de la Covid-19 freinant ainsi la progression des chantiers.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Dépenses d'investissement hors remboursement	16 498	10 909	19 985	16 777	24 086	23 307	41,27%	-3,23%
<i>dont dépenses d'équipement</i>	11 777	9 753	10 133	14 393	19 298	19 837	68,44%	2,79%
<i>dont subventions d'équipement versées</i>	850	867	9 094	1 581	2 973	3 351	294,24%	12,71%
<i>dont autres dépenses réelles (hors remboursement d'emprunts)</i>	3 870	288	758	802	1 815	118	-96,95%	-93,50%

2. Des recettes d'investissement en hausse de 373,5% en 2021

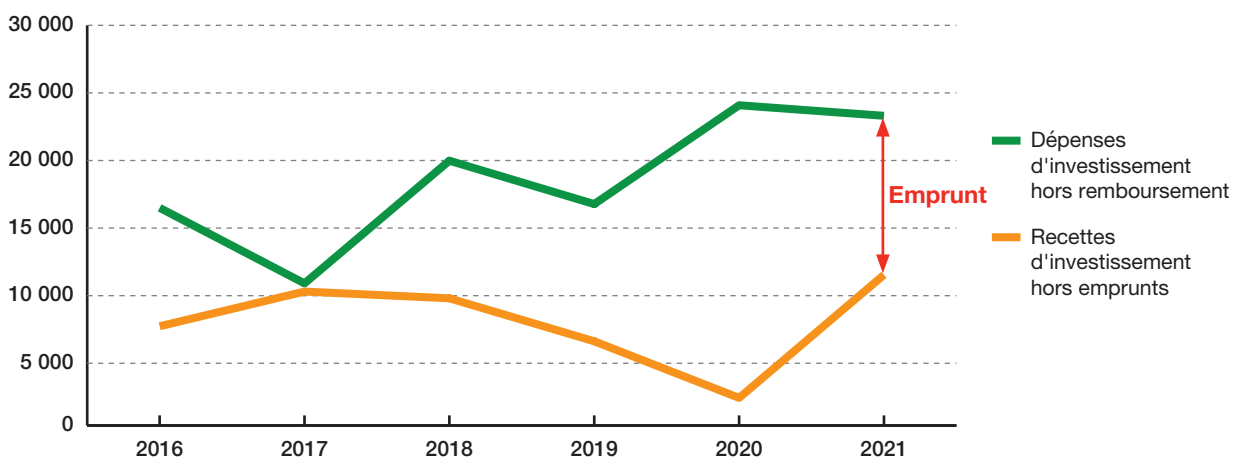
Les recettes d'investissement progressent de plus de 49,2% depuis 2016. Cette progression est due à l'augmentation du FCTVA (+534,5%) et à celle des dotations et subventions (+377,66%). Cette

dynamique redresse le résultat d'ensemble des EPCI. Ces fortes évolutions sont à rapprocher de l'absorption par les EPCI des transferts de compétences significatifs.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Recettes d'investissement hors emprunts	7 737	10 304	9 805	6 626	2 438	11 543	49,19%	373,46%
<i>dont FCTVA</i>	1 190	891	2 667	352	623	3 953	232,18%	534,51%
<i>dont autres dotations et subventions</i>	4 599	6 220	2 213	2 255	1 540	7 356	59,95%	377,66%
<i>dont autres recettes réelles d'investissement (hors emprunts)</i>	1 946	3 192	4 924	4 019	275	234	-87,98%	-14,91%

À noter que les variations des montants du FCTVA suivent l'évolution des dépenses d'investissement avec deux années de décalage.

EPCI DE MARTINIQUE : DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT (K€)



3. Un équilibre annuel budgétaire en nette amélioration

La capacité de désendettement s'améliore et passe de 7,6 ans en 2020 à 4,8 ans en 2021 soit un niveau supérieur au niveau national de 4,4 ans en 2021 pour l'ensemble des EPCI, mais inférieur au seuil d'alerte de 12 ans.

Le montant de l'épargne brute couvre cependant le remboursement annuel de capital de la dette :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Epargne brute (CAF)	10 898	10 776	17 558	10 748	10 192	17 167	57,52%	68,44%
Remboursement d'emprunts ou dettes	8 114	8 353	7 748	8 303	8 516	8 716	7,42%	2,35%
Emprunts souscrits	5 000	2 500	12 500	2 500	16 500	12 900	158,00%	-21,82%

SYNTHÈSE

La situation financière des EPCI est à l'équilibre.

En 2021, les EPCI enregistrent une amélioration de leur épargne brute qui couvre le remboursement en capital de la dette.

Les ratios de dette sont loin du seuil d'alerte de 12 ans.

Communes et intercommunalités de **Mayotte**





Madi Madi Souf,
maire de Pamandzi, président de l'Association
des maires de Mayotte

La situation est complexe : 77 % de la population de l'île vit en dessous du seuil de pauvreté.

« Sur 17 communes, 13 sont en difficulté de trésorerie. Il y a un décalage très important entre les recettes disponibles et les besoins sur place. La situation est complexe : 77 % de la population de l'île vit en dessous du seuil de pauvreté, nous enregistrons 40 % de chômeurs, la moitié de la population a moins de 18 ans, nous avons dépassé les 10 000 naissances par an, 40 % de la population est en situation irrégulière. Dans ce contexte démographique, social et économique, les élus n'ont quasiment aucune marge de manœuvre pour faire face aux demandes dans le domaine scolaire (il manque 800 salles de classe actuellement...), du logement social (d'où la création de bidonvilles), des services publics (eau, transports, santé, sécurité, etc.).

Les dotations de l'État sont insuffisantes. La seule solution consisterait à augmenter les impôts locaux. Or, qui pourrait supporter ces prélèvements supplémentaires ? Pas grand monde compte tenu du nombre de chômeurs, de jeunes et d'étrangers en situation irrégulière. Les communes n'ont pas les moyens suffisants pour investir - la crise sanitaire a provoqué une forte baisse de l'épargne brute-, et tout juste de quoi entretenir le patrimoine existant -équipements sportifs, canalisations, voirie... Et peu d'entre elles ont suffisamment de moyens en ingénierie pour répondre aux appels à projets lancés par l'État ou solliciter le concours des fonds européens. Nous manquons de cadres A pour la gestion administrative et comptable de nos collectivités.

Je lance un cri d'alarme : l'État doit urgemment renforcer la péréquation car l'octroi de mer est insuffisant et inadapté aux besoins. Il faut augmenter la dotation d'aménagement affectée aux communes d'Outre-mer (DACOM). Lors de la rencontre avec les élus ultramarins, le 7 septembre, le chef de l'État a admis qu'il faut des mesures exceptionnelles pour répondre à la situation exceptionnelle de Mayotte. Un comité interministériel des outre-mer (CIOM) se tiendra « d'ici six mois » pour acter une feuille de route entre l'État et les élus. Il y a urgence ! ».

Archipel d'origine volcanique, Mayotte forme la partie orientale de l'archipel des Comores.

Située dans l'hémisphère sud, entre l'équateur et le tropique du Capricorne, à l'entrée du Canal du Mozambique, Mayotte est à environ 1 500 kms de La Réunion, 8 000 kms de la métropole.

Mayotte comprend deux îles principales d'une superficie de 375 km², séparées par un bras de mer de 2 kms et une trentaine d'îlots dans l'un des plus vastes lagons coralliens du monde (plus de 1 500 km²).

Le chef-lieu administratif est situé à Dzaoudzi, mais l'activité économique est concentrée autour de Mamoudzou, en Grande-Terre. Petite-Terre et Mamoudzou sont les zones les plus urbanisées.

Mayotte compte 288 926 habitants répartis sur 17 communes, 4 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération.

2021	Indicateurs sociaux		Environnement	Économie			
	Population (1 ^{er} janvier 2021)	Taux de croissance annuel moyen de la population 2014 - 2021	Superficie (en km ²)	PIB par habitant	Taux de croissance annuel du PIB	Taux d'inflation	Taux de chômage
Mayotte	288 926	4,16%	375	9 706	3,2%	1,8%	30%
France + DOM	67 626 396	0,3%	633 208	31 035	0,40%	1,60%	7,4%

Source : INSEE

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, l'économie de Mayotte en 2021 s'inscrit dans une dynamique de reprise, profitant, entre autres, de la relance de l'activité économique mondiale.

La croissance de la population est importante. Elle augmente de 3,4% entre 2020 et 2021 et s'établit à +4,2% par an en moyenne sur la période 2014-2021. Le PIB par habitant est 3,2 fois plus bas que la moyenne nationale. Le taux de chômage demeure structurellement plus élevé qu'en métropole. Il s'établit à 30% en 2021 soit en augmentation de +2% par rapport à 2020.

L'indice des prix à la consommation augmente en moyenne de +1,8% en 2021 à Mayotte (après +1,2% en 2020). Cette évolution est similaire à celle de la France entière (+1,6%) et se retrouve sur la plupart des grands postes, comme sur l'énergie, qui repart sensiblement à la hausse (+10,5%). Ensuite, les prix des produits alimentaires et des

services poursuivent leur croissance (+1% et +2% en 2021). Enfin, les prix des produits manufacturés se maintiennent en 2021 (+0,4%).

L'année 2022 est marquée par la guerre en Ukraine. L'incertitude sur les perspectives économiques est forte. Mayotte n'échappe pas à ce choc économique. Les répercussions de cette crise mondiale affecteront l'inflation (hausse des prix de l'énergie et d'autres matières premières). Cette hausse des prix pourrait s'ajouter aux difficultés structurelles que rencontre Mayotte pour ses approvisionnements (disponibilité et prix du fret). En outre, elle pourrait impacter le pouvoir d'achat des ménages et donc être source de tensions sociales.

ANALYSE FINANCIÈRE

des communes de Mayotte en 2021

I. Section de fonctionnement : une nette amélioration du solde

Après un repli de l'épargne brute en 2020 (-27%) soit - 5,5 M€, le résultat progresse en 2021 pour une épargne brute en croissance de +205% soit +22,5 M€.

1. Dépenses réelles de fonctionnement : +8,63% en 2021

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse pour les communes (+8,63% soit +15,3 M€) sur l'année 2021. Cette hausse résulte principalement de la hausse des charges externes (+20,09%), d'une part et de l'augmentation des dépenses de personnel (+4,16%), d'autre part.

Les dépenses de personnel représentent plus de 65% des dépenses de fonctionnement (55% pour les communes France entière). Toutefois, l'écart avec le niveau national se réduit si l'on considère l'ensemble du bloc communal, communes et EPCI de Mayotte. Cette situation révèle ainsi une forte prise en charge de l'essentiel des services par les communes ainsi que des besoins bien plus importants par rapport à la moyenne nationale : le niveau de vie médian des habitants de Mayotte est en effet sept fois plus faible qu'au niveau national.

L'augmentation de 39,2% des dépenses de per-

sonnel entre 2016 et 2021 est aussi due à la mise en place de l'indexation des salaires de la fonction publique territoriale à Mayotte visant à un rattrapage et prévoyant une augmentation de 10% par an de 2013 à 2017.

Les dépenses de personnel représentent 65% des dépenses réelles de fonctionnement en 2021, contre une moyenne nationale à 55%.

Cette comparaison avec la métropole doit être pondérée par la prime de vie chère, caractéristique propre aux communes de Mayotte. S'ajoute le nombre de communes de plus de 10 000 habitants, bien plus élevé à Mayotte. Le niveau des dépenses de personnel doit ainsi être comparé à la moyenne de l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants, les coûts moyens augmentant en effet avec la taille de la collectivité.

	Mayotte	France entière
Communes de plus de 10 000 hab.	59%	2%
Dépenses de personnel/dépenses de fonctionnement	65%	61%

Ainsi, la part des dépenses de personnel des dépenses de fonctionnement (65%) est légèrement supérieure à la moyenne.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Dépenses réelles de fonctionnement	133 404	148 594	140 585	161 902	177 361	192 673	44,43%	8,63%
<i>dont achats et charges externes</i>	27 886	26 160	25 329	32 975	32 317	38 810	39,17%	20,09%
<i>dont frais de personnel</i>	82 366	97 035	95 121	108 144	120 703	125 730	52,65%	4,16%
<i>dont charges financières</i>	767	724	768	828	824	930	21,25%	12,86%

La hausse des achats et charges externes (+20,09%) est due à la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires qui se conjugue avec une deuxième vague épidémique beaucoup plus forte qu'en 2020.

2. Recettes réelles de fonctionnement en nette augmentation : +19,63% en 2021

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées pour l'essentiel de l'octroi de mer, des recettes de taxes foncières et de taxe d'habitation et de la DGF.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Recettes réelles de fonctionnement	145 758	157 241	159 384	182 604	192 551	230 346	58,03%	19,63%
<i>dont impôts et taxes</i>	74 604	81 869	79 261	96 965	105 545	117 099	56,96%	10,95%
<i>dont concours de l'État</i>	53 139	57 254	64 332	69 190	73 108	89 797	68,99%	22,83%

2.1 Fiscalité

La fiscalité directe locale est récente à Mayotte et sa mise en place ne date que de 2014.

Le produit de l'octroi de mer représente plus de 71% des recettes fiscales des communes mahoraises. Introduit en 2014 comme la fiscalité directe, le produit de l'octroi de mer départemental n'est plus perçu que par les communes depuis 2019.

Le produit de la taxe progresse de plus 87% au cours de la période 2016-2021, en lien avec l'évolution des importations et le transfert progressif de la part du département jusqu'en 2020, date à laquelle les communes mahoraises perçoivent la totalité des recettes de l'octroi de mer.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016
Produit de l'octroi de mer	44 548	50 547	60 358	61 656	70 322	83 338	87%

En 2021, le produit de l'octroi de mer progresse de 19%. Après une accélération en 2019 (+18,3% contre +2,8 % en 2018), les importations enregistrent une nouvelle croissance en 2021(+7,5%) et une progression record en 2021 (+21,7%). Cette hausse est portée tant par la demande des entreprises que par celle des ménages.

La fiscalité locale directe est organisée à Mayotte à partir de bases incomplètes : de nombreuses parcelles n'étaient pas recensées et ne sont pas encore aujourd'hui évaluées. Les produits des impôts directs locaux sont particulièrement faibles en l'absence de recensement exhaustif des bases fiscales et des difficultés du recouvrement liées aux carences dans l'adressage notamment. Il convient cependant de rappeler que le recensement des bases fiscales et leur bonne tenue, ainsi que le recouvrement des impôts directs locaux, relèvent de l'entière responsabilité de l'État.

Les valeurs de référence des valeurs locatives datent de 2012. Compte tenu des écarts en termes de montants des valeurs locatives par rapport à la métropole (particulièrement pour les valeurs locatives des locaux d'habitation établies pour la plupart dans les années 1970) et pour corriger ce décalage, la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation « relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique »

a instauré, à compter du 1^{er} janvier 2018, un abattement de 60% des valeurs locatives pour l'établissement des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe d'habitation.

Les pertes de ressources relatives à cet abattement sont cependant insuffisamment compensées par l'État car cette compensation est calculée sur des bases fiscales non exhaustives.

Ainsi, les taxes foncières et d'habitation représentent 25% des recettes fiscales des communes mahoraises. L'analyse des comptes de gestion révèle en outre une baisse du produit de ces taxes sur la période 2016-2020 de 13%. Toutefois, depuis 2019 et pour la troisième année consécutive, la tendance semble s'inverser et le produit de la fiscalité locale augmente à nouveau.

2021 est la première année où les produits de taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) sont compensés par la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) pour le niveau communal. Seule une commune fait l'objet d'un prélèvement. Dès lors, la fiscalité directe locale progresse de +60,22% en 2021. Cette progression résulte d'une part, du transfert de la taxe foncière départementale au niveau communal et, d'autre part, au reversement dû au coefficient correcteur pour 16 communes.

Taxes foncières et TH - Communes								
K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
TH	11 890	1 303	3 759	8 825	9 757	9 788	-17,68%	0,32%
Coefficient correcteur	6 783							
TFB	8 350	8 761	5 717	6 351	7 651	11 982	43,50%	56,61%
TFNB	1 010	829	1 031	1 005	1 053	1 025	1,49%	-2,66%
Total	21 250	10 893	10 507	16 181	18 461	29 578	39,19%	60,22%

2.2 Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF des communes de Mayotte augmente de 22,3 M€ entre 2014 et 2021. Cette évolution résulte de plusieurs facteurs.

La baisse des dotations, opérée sur les communes de métropole et des DOM entre 2014 et 2017, ne s'est pas appliquée aux communes mahoraises.

Par ailleurs, jusqu'à présent, la population de Mayotte faisait l'objet d'un recensement quinquennal. Ainsi, les chiffres de population n'étaient pas actualisés chaque année mais tous les 5 ans, à l'issue du recensement. Le dernier recensement quinquennal a été effectué en 2017. La dotation forfaitaire est donc restée figée jusqu'en 2017, puis a fortement augmenté en 2018, année où les résultats du recensement de 2017 ont été intégrés dans la DGF. Les modalités de recensement applicables en métropole et dans les autres départements d'outre-mer sont en cours de déploiement à Mayotte mais

n'auront pas d'effet sur les chiffres de population avant 2026. Des modalités transitoires d'évolution de la population ont été prévues à compter de 2021 pour le calcul des dotations. Ce dispositif transitoire se traduit par une légère hausse de dotation forfaitaire en 2021, qui reste cependant très faible (+1%).

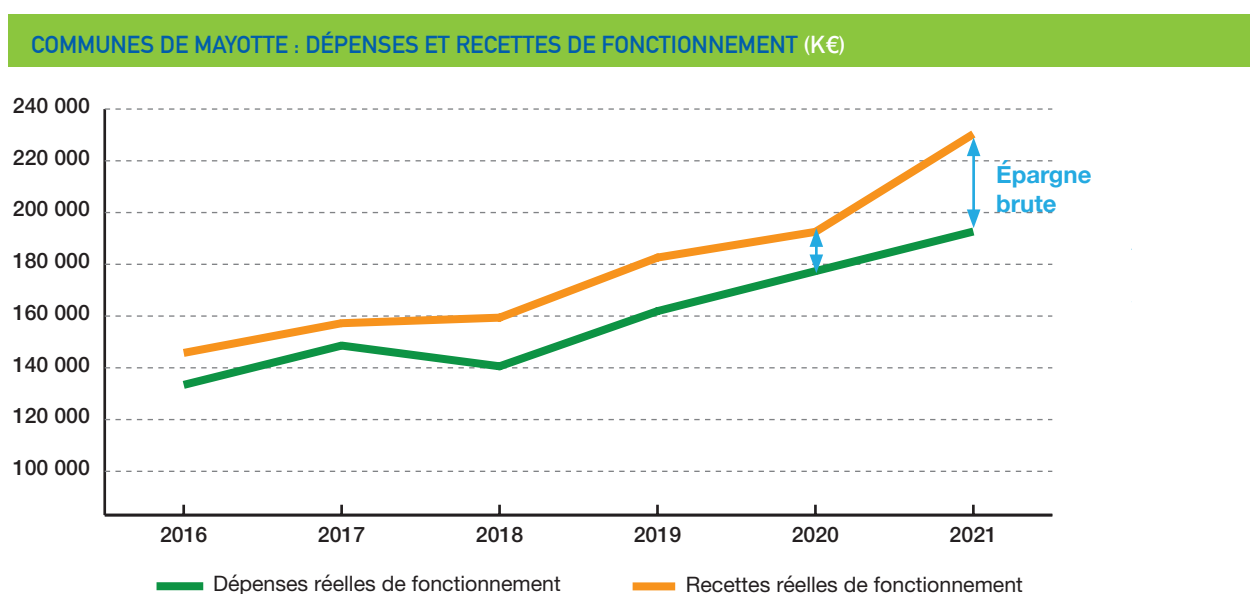
S'agissant de la DACOM⁹, son enveloppe progresse chaque année. Les hausses ont été plus marquées en 2017, sous l'effet d'un abondement exceptionnel de 2 millions d'euros pour compenser l'absence d'actualisation de la population, ainsi qu'en 2018, en raison de l'intégration des résultats du dernier recensement quinquennal. La progression est également plus marquée à compter de 2020, du fait de la réforme de la DACOM (+17% en 2021).

Au total, la DGF des communes de Mayotte augmente de 5 M€ en 2021 (+7,7%).

M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2014-2020
Dot. forfaitaire	33,3	33,3	33,3	33,3	38,2	38,1	38,1	38,5	5,2
DACOM	14,3	15,6	16,6	20,1	22,9	23,7	26,8	31,4	17,1
DGF	47,6	48,9	49,9	53,4	61,1	61,8	64,9	69,9	22,3

3. Un rebond marqué de l'épargne brute

Les recettes de fonctionnement (+19,6% entre 2020 et 2021) augmentent plus de deux fois plus vite que les dépenses (+8,63%). La capacité d'autofinancement progresse ainsi fortement en 2021.

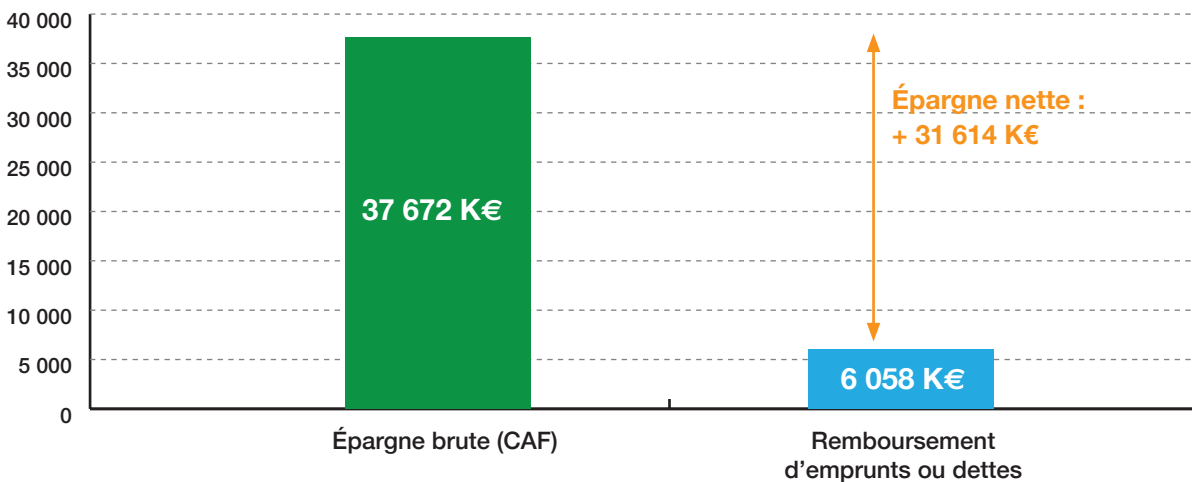


⁹Dotation d'aménagement des communes et circonscriptions territoriales d'outre-mer. Pour les communes des DOM, cette dotation fait l'objet d'une réforme à compter de 2020 afin de permettre un rattrapage par rapport aux communes de métropole et d'introduire davantage de péréquation dans sa répartition. Cette réforme est financée à l'intérieur de la DGF, sans crédits supplémentaires de l'État.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016
Épargne brute (CAF)	12 354	8 647	18 798	20 702	15 189	37 672	204,94%

Le montant de l'épargne brute suffit à couvrir le remboursement en capital de la dette et permet de dégager un excédent pour le financement des dépenses d'investissement.

COMMUNES DE MAYOTTE EN 2021 : L'ÉPARGNE BRUTE COUVRE LE REMBOURSEMENT ANNUEL EN CAPITAL DE LA DETTE



II. Section d'investissement

Les administrations publiques locales tiennent un rôle majeur dans l'économie mahoraise. L'investissement est principalement le fait de la commande publique, qui constitue l'un des moteurs de la croissance à Mayotte.

1. Des recettes d'investissement en baisse en 2021

78% des recettes d'investissement hors emprunts des communes mahoraises sont constituées de dotations et subventions. Ce pourcentage est de 53% au niveau national.

En 2021, les recettes d'investissement diminuent de plus de 9%. Cette baisse provient notamment de la baisse des dotations et subventions en lien avec la baisse des dépenses de -10,18%. En effet,

Mayotte a fait face en 2021 à une deuxième vague épidémique beaucoup plus forte qu'en 2020, ralentissant ainsi les travaux publics.

Néanmoins sur la période 2016 – 2021, les recettes d'investissement augmentent de 60,5%.

À noter la hausse de 54% du FCTVA en 2021 en lien avec la hausse des investissements de 2018 à 2020.

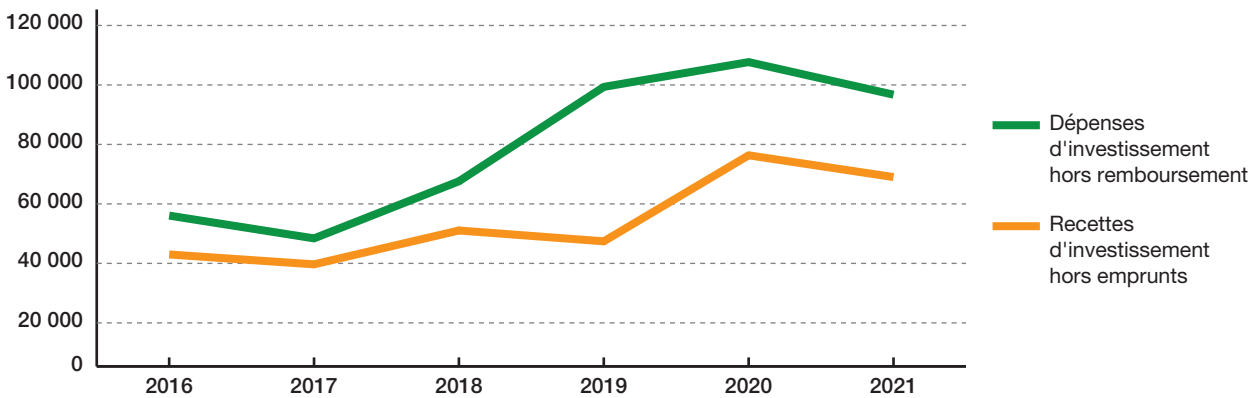
K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Recettes d'investissement hors emprunts	42 995	39 679	51 059	47 421	76 338	69 026	60,54%	-9,58%
<i>dont FCTVA</i>	5 636	8 943	8 459	6 480	9 095	14 009	148,56%	54,03%
<i>dont autres dotations et subventions</i>	37 302	29 138	42 091	40 320	66 157	53 865	44,40%	-18,58%
<i>dont autres recettes réelles d'investissement (hors emprunts)</i>	55	1 597	508	621	1 085	1 151		6,08%

2. Dépenses d'investissement en baisse

L'augmentation des dépenses d'investissement (+72,52%) depuis 2016 marque un arrêt avec une baisse de -10,18% en raison des mesures de restriction sanitaire en 2021.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Dépenses d'investissement hors remboursement	56 066	48 410	67 606	99 344	107 686	96 724	72,52%	-10,18%
<i>dont dépenses d'équipement</i>	55 918	48 147	66 129	99 183	107 166	93 843	67,82%	-12,43%
<i>dont subventions d'équipement versées</i>	148	20	115	35	485	2 012	1259,46%	314,85%
<i>dont autres dépenses réelles d'investissement (hors rbst)</i>	0	242	1 360	125	33	868		

COMMUNES DE MAYOTTE : DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT (K€)



3. Un endettement qui reste modéré

De 2016 à 2021, l'encours de dette augmente de 138,9% et la capacité de désendettement s'élève à 2,4 ans. Ainsi, les communes de Mayotte dans leur ensemble ont une capacité de désendettement deux fois moins élevée que sur l'ensemble des communes de la France entière.

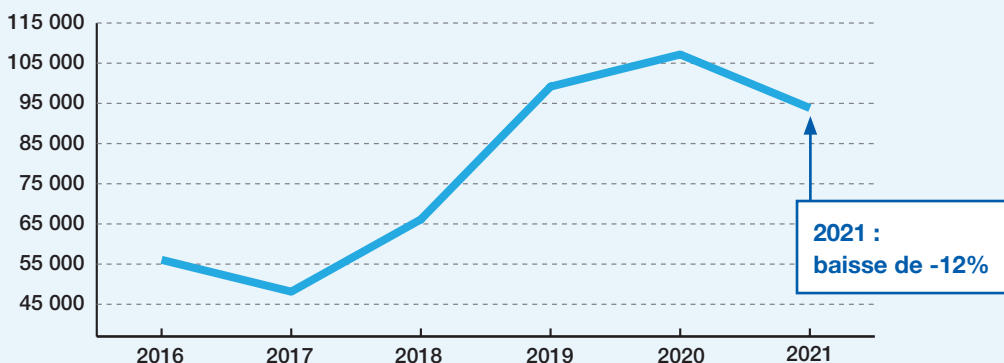
SYNTHÈSE

La situation financière d'ensemble des communes de Mayotte est équilibrée avec notamment :

- un équilibre annuel budgétaire (ratio « remboursement du capital de la dette / épargne brute » inférieur à 1),
- un endettement modéré malgré la hausse des investissements.

En 2021, la crise sanitaire et les restrictions imposées ont cependant conduit à une forte baisse des investissements :

COMMUNES DE MAYOTTE : ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT (K€)



ANALYSE FINANCIÈRE

des intercommunalités de Mayotte en 2021

Mayotte compte au total 8 groupements de collectivités dont 3 syndicats, 1 communauté d'agglomération et 4 communautés de communes. L'analyse porte sur ces 5 EPCI à fiscalité propre.

Les EPCI de Mayotte ont été créés récemment, entre 2014 et 2015. Cette création récente influe ainsi sur leur structure budgétaire et leur surface budgétaire est en cours de déploiement.

I. Section de fonctionnement

1. Des dépenses de fonctionnement en hausse : +31,1% en 2021

Depuis 2016, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de plus de 171%. Cette augmentation correspond au démarrage du fonctionnement des intercommunalités à partir de 2016 : quatre des cinq intercommunalités de Mayotte ont été créées le 1^{er} janvier 2016.

Les dépenses de personnel représentent 20%, soit quasiment deux fois moins qu'au niveau national (38%).

Les dépenses de personnel progressent de 40,8% sur l'exercice 2021 : les dépenses de rémunération des personnels titulaires ont augmenté et l'application du protocole PPCR s'est poursuivie.

Enfin, l'augmentation des dépenses de personnel en 2021 est aussi due à la crise sanitaire et à la possibilité d'instaurer une prime exceptionnelle versée aux agents – titulaires et non titulaires – mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence.

Les dépenses les plus importantes sont les participations obligatoires (services d'incendie, contributions aux organismes de regroupement) et les subventions versées aux organismes publics et privés. Ces dépenses représentent 37% des dépenses de fonctionnement en 2021 et sont en progression de 5,1% entre 2020 et 2021.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Dépenses réelles de fonctionnement	14 465	18 279	19 238	22 653	29 930	39 247	171%	31,13%
<i>dont achats et charges externes</i>	1 705	2 139	2 467	3 364	5 290	9 969	485%	88,45%
<i>dont frais de personnel</i>	2 391	1 503	2 428	6 409	5 447	7 672	221%	40,85%
<i>dont charges financières</i>	0	0	0	25	67	69		

2. Des recettes de fonctionnement en hausse : +15,3% en 2021

L'évolution des recettes de fonctionnement visant à assurer le fonctionnement des services publics a plus que doublé depuis 2016. Cette augmentation est révélatrice de la montée en compétences des EPCI.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Recettes réelles de fonctionnement	18 993	21 155	25 559	38 132	48 099	55 444	191,92%	15,27%
<i>dont impôts locaux</i>	9 975	11 980	9 365	21 426	30 009	35 077	251,65%	16,89%
<i>dont concours de l'État</i>	4 389	7 577	9 759	12 309	17 229	19 295	339,62%	11,99%

2.1 Fiscalité

Le produit des taxes foncières reste faible ainsi que le produit de la CVAE. Les impôts locaux représentent au total 21% des recettes réelles de fonctionnement. Comme pour les communes, la faiblesse du produit fiscal résulte de la situation de

grande pauvreté du territoire, mais aussi des retards dans le recensement des bases et dans la mise en place du cadastre qui relèvent de la responsabilité de l'État.

Taxes foncières, TH et CFE - EPCI								
K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
TH	2 307	2 792	1 084	2 648	2 646	2 658	15,21%	0,45%
Fraction de TVA	1 243							
TFB	1 404	1426	1 251	1 665	1 941	2 032	44,73%	4,69%
TFNB	255	174	322	259	257	253	-0,78%	-1,56%
CFE	3 976	3 587	4 657	4 465	5 087	5 041	26,79%	-0,90%
TOTAL	7 942	7 979	7 314	9 037	9 931	11 227	41,36%	13,05%

Pour les EPCI de Mayotte, il est prévu une minoration de 60 % de la valeur locative des locaux d'habitation situés sur ce territoire. En effet la valeur locative ne date que de 2014 et il a donc fallu plafonner l'augmentation de la pression fiscale afin de la rendre supportable. Cette minoration fait l'objet, pour chaque EPCI, d'une compensation égale à la base exonérée en 2021 de TH par le taux de TH de 2021.

Depuis 2021, les EPCI perçoivent en remplacement du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales une fraction de TVA nationale. La fraction de TVA récupérée par les EPCI en 2021 a été déterminée en fonction du produit de taxe d'habitation à remplacer (en tenant compte comme pour les

communes des bases d'imposition 2020 multipliées par le taux 2018, auquel s'ajoutent les allocations compensatrices 2020 et la moyenne des rôles supplémentaires émis entre 2018 et 2019).

C'est pourquoi l'année 2021 enregistre une progression des recettes fiscales des intercommunalités de +13%.

Au regard du mode de versement de la CVAE, les intercommunalités ont bénéficié d'une relative stabilité du produit de la CVAE, car elles ont perçu le produit de l'impôt payé par les entreprises en 2020.

Ainsi à Mayotte, la hausse de la CVAE est de +4,5% entre 2020 et 2021 et représente 5% des recettes réelles de fonctionnement.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2016
CVAE	1 283	1 316	2 015	1 765	2 491	2 602	102,81%

2.2 La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF représente près de 22% des recettes réelles de fonctionnement des EPCI de Mayotte. Compte tenu de la création récente des EPCI à Mayotte, la DGF leur a été versée à partir de 2015 au fur et à mesure de leur mise en place. Comme pour les communes, la DGF des EPCI de Mayotte n'a pas été soumise aux contributions au redressement des finances publiques (CRFP). Cela explique la

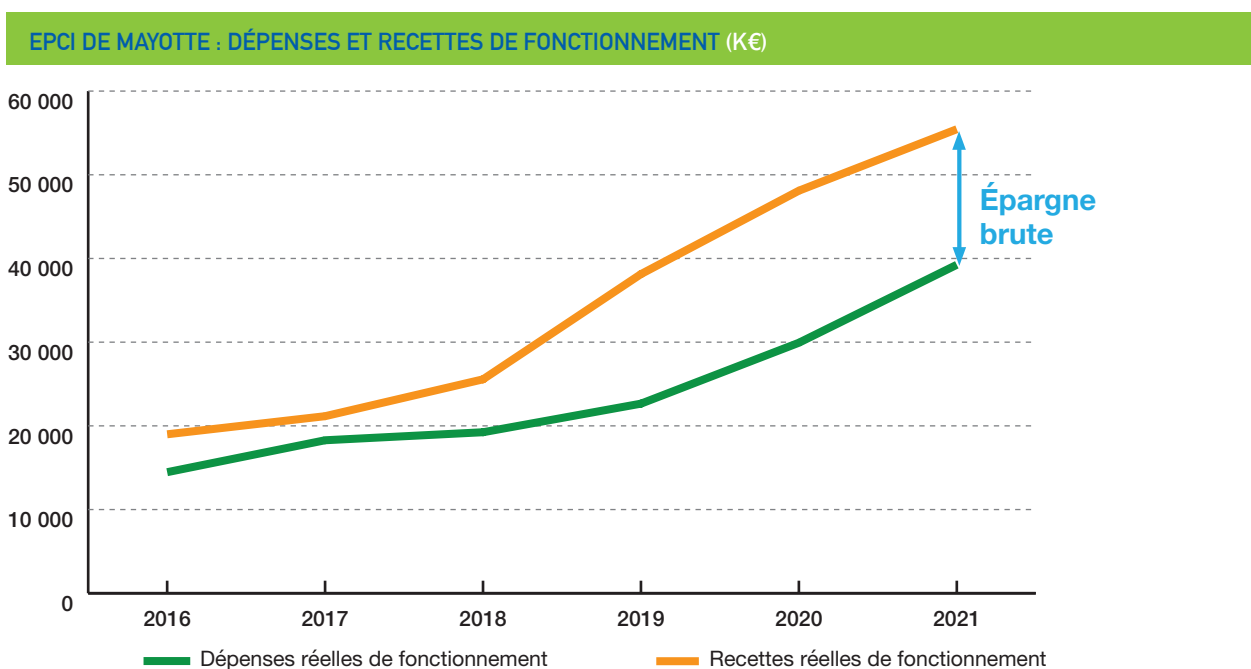
progression continue de la DGF intercommunale depuis 2015.

La forte hausse de 2018 résulte notamment de l'intégration des résultats du dernier recensement quinquennal. Les progressions constatées à compter de 2019 font suite à la réforme de la dotation d'intercommunalité entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 (+5,6% en 2021).

K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2020
DI	282	4 962	6 647	9 427	10 360	11 337	11 969	5,6%
DC	0	0	0	0	0	0	0	
DGF totale	282	4 962	6 647	9 427	10 360	11 337	11 969	

3. Augmentation de l'épargne brute

Compte tenu d'une augmentation des recettes inférieure à celle des dépenses en 2020, l'épargne brute diminue de plus de 10%.



K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Épargne brute (CAF)	4 527	2 876	6 321	15 478	18 168	16 196	257,76%	-10,85%

Les intercommunalités mahoraises restent en 2021 en équilibre, l'épargne brute étant largement supérieure au remboursement du capital de la dette (225 K€).

II. Section d'investissement

1. Accélération des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées de dépenses d'équipement à hauteur de 86,8% en 2021. Le niveau de dépenses qui passe ainsi

de 0,9 M€ à 18,1 M€ en 2021 reflète la montée en charge des investissements des EPCI.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Dépenses d'investissement hors remboursement	953	3 028	3 887	11 874	13 322	18 100	1799,27%	35,87%
<i>dont dépenses d'équipement</i>	953	3 028	3 887	10 969	11 148	15 710	1548,48%	40,92%

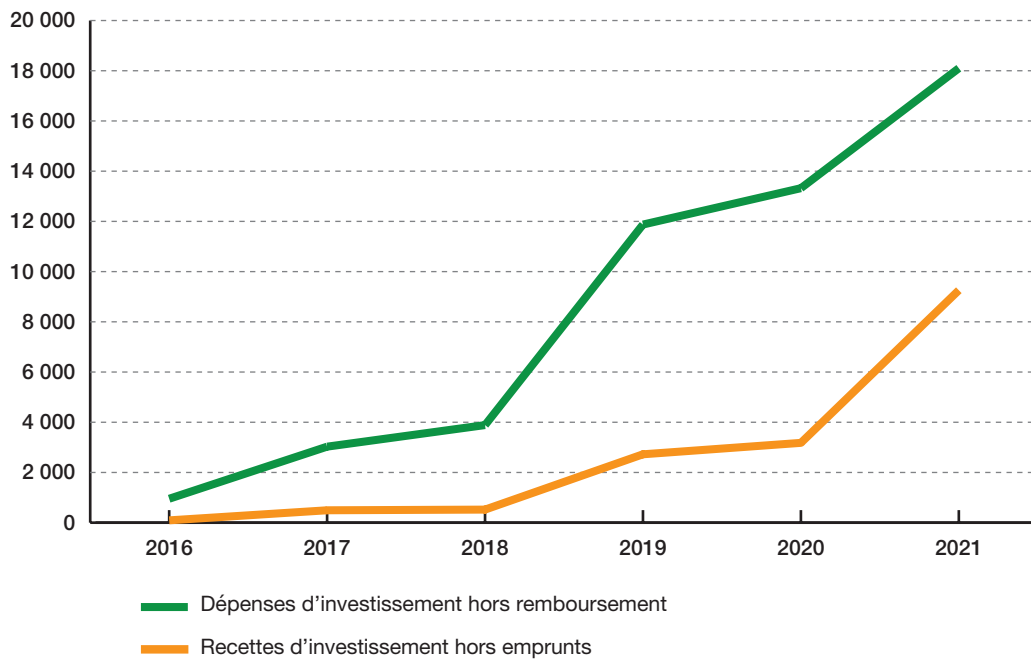
2. Accélération des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont très peu élevées en 2016 et 2017, en lien avec la création récente de la plupart des EPCI en 2015-2016. 2018 et surtout 2019, 2020 et 2021 sont les années de la montée en charge des recettes qui passent à

11,6 M€ en raison des dotations et subventions proches de 7 M€ en 2021 et du FCTVA (+429,8% en 2021). Cette progression du FCTVA en 2021 fait suite à la hausse des investissements depuis 2019.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2020
Recettes réelles d'investissement	93	494	2 021	8 724	8 979	11 658	29,84%
<i>Recettes d'investissement hors emprunts</i>	93	494	521	2 724	3 179	9 258	191,22%
<i>dont FCTVA</i>	0	2	76	433	453	2 400	429,80%
<i>dont autres dotations et subventions</i>	93	491	445	2 290	2 725	6 858	151,67%
<i>Emprunts souscrits</i>	0	0	1 500	6 000	5 800	2 400	-58,62%

EPCI DE MAYOTTE : DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT (K€)



2. Endettement

L'encours de dette total est faible et se résume aux flux d'emprunt de 2018 à 2021, soit 15,7 M€ ce qui représente moins de 10 mois d'épargne brute environ.

SYNTHÈSE

Les budgets des EPCI de Mayotte ont été mis en place pour la plupart en 2016. L'analyse des comptes reflète cette création récente avec notamment en 2018 et 2019, un démarrage des investissements et de la mobilisation de l'emprunt.

Aujourd'hui, les projets des intercommunalités démarrent. Les équipes intercommunales constituées au départ avec les transferts de personnels communaux se renforcent avec des recrutements dans les services techniques et les services de développement du tourisme.

Communes et intercommunalités de **La Réunion**





Serge Hoareau,
maire de Petite-Île et président de l'Association
départementale des maires de La Réunion

La crise du Covid-19 a ébranlé les équilibres budgétaires.

« La crise du Covid-19 a ébranlé les équilibres budgétaires en provoquant une hausse significative des dépenses de fonctionnement des collectivités. L'État n'a pas suffisamment compensé ces coûts. Le plan de relance français et le plan européen React-EU sont beaucoup trop contraignants pour les communes : les élus doivent répondre à des appels à projets complexes dans un calendrier trop contraint. Des projets ont cependant été engagés mais s'ils ne sont pas menés à terme, il faudra rembourser notamment les crédits européens ce qui serait catastrophique... Le gouvernement a fixé ses priorités dans le plan de relance qui ne correspondent pas à celles des collectivités : à La Réunion, c'est le logement car il faut répondre à des dizaines de milliers de demandes. À cette situation sont venus s'ajouter le renchérissement des matières premières pour les chantiers et les cantines notamment, la revalorisation du point d'indice pour la rémunération des agents et la flambée des prix de l'énergie. Les élus se prennent une véritable « claque » en fonctionnement !

Nous demandons au gouvernement d'assouplir le calendrier et les critères du plan de relance. Il doit aussi arrêter de procéder par des appels à projets car les collectivités ne disposent pas de l'ingénierie nécessaire pour y répondre. L'État ne doit plus flécher nos dépenses et nous imposer des priorités d'investissement car cela remet en cause la libre administration des collectivités. Il doit aussi débloquer une dotation spéciale pour les communes d'Outre-mer. La nouvelle génération des « contrats de convergence et de transformation » de ces territoires, en cours de négociation, devrait prendre la forme d'une « loi programme différenciée » pour les 15 prochaines années dont les têtes de chapitre devraient être le soutien à l'investissement, la refonte de la fiscalité locale, le renforcement de la péréquation nationale, le logement, la mobilité et la transition écologique. »

D'une superficie totale de 2 512 kilomètres carrés, l'île se situe au sud de l'Océan Indien, entre l'île Maurice et Madagascar, à près de 9 500 km de la métropole.

La Réunion compte 858 450 habitants répartis sur 24 communes et 5 communautés d'agglomération.

2021	Indicateurs sociaux		Environnement	Économie			
	Population (1 ^{er} janvier 2021)	Taux de croissance annuel moyen de la population 2014 - 2021	Superficie (en km ²)	PIB par habitant	Taux de croissance annuel du PIB	Taux d'inflation	Taux de chômage
La Réunion	858 450	0,3%	2 512	22 148	1,40%	1,40%	18,9%
France + DOM	67 626 396	0,3%	633 208	31 035	0,40%	1,60%	7,4%

Source : INSEE

L'année 2021 a été marquée par deux vagues épidémiques de Covid-19 à La Réunion. Des mesures de restrictions sanitaires ont dû être mises en place, notamment des couvre-feux, la fermeture de certains types d'établissements, mais aussi un confinement partiel limitant les déplacements. Pour autant, le PIB augmente de 1,4%.

Cette tendance à la reprise intervient néanmoins dans un contexte de fortes inquiétudes concernant les difficultés d'approvisionnement et la hausse des prix.

En 2021, le marché de l'emploi de La Réunion se dégrade. Le taux de chômage s'élève à 18,9%, soit 1,9% de plus qu'en 2020. Les prix à la consommation à La Réunion augmentent de +1,4% par rapport à 2020 (+1,6 % pour la France entière). Cette évolution s'explique majoritairement par la hausse des prix des produits pétroliers qui progressent de 9,3 % en moyenne.

Avec la reprise de l'activité, les échanges commerciaux reprennent de la vigueur. Les exportations augmentent de 28,6 % sur un an et les importations affichent une hausse sur l'année 2021 de 16 % en valeur.

À La Réunion, les conséquences de la guerre en Ukraine se transmettent principalement par le canal des prix des matières premières. Les difficultés d'approvisionnement restent un sujet d'inquiétude : les délais s'allongent et les coûts d'affrètement continuent d'augmenter.

ANALYSE FINANCIÈRE

des communes de La Réunion en 2021

Section de fonctionnement

1. Dépenses réelles de fonctionnement : -1,93% en 2021

Les communes de la Réunion présentent des dépenses réelles de fonctionnement par habitant supérieures de plus d'un quart à la moyenne. Cela s'explique par des facteurs géographiques (risques naturels, distances, climat), démographiques et sociaux (pauvreté, chômage).

Les dépenses de personnel représentent 66% des dépenses de fonctionnement (contre 55% pour les communes au niveau national). Elles augmentent de +1,2% en 2021. Cette augmentation est en partie due aux créations d'emplois, favorisée par l'aide exceptionnelle à l'embauche en contrat d'apprentissage

mise en place dans le cadre du plan France Relance.

Les dépenses de personnel représentent 66% des dépenses réelles de fonctionnement en 2021, contre une moyenne nationale à 55%.

Cette comparaison avec la métropole doit être pondérée par la prime de vie chère. S'ajoute le nombre de communes de plus de 10 000 habitants bien plus élevé à La Réunion. Le niveau des dépenses de personnel doit ainsi être comparé à la moyenne de l'ensemble des communes plus de 10 000 habitants, les coûts moyens augmentant en effet avec la taille de la collectivité.

	La Réunion	France entière
Communes de plus de 10 000 hab.	71%	2%
Dépenses de personnel/dépenses de fonctionnement	66%	61%

Ainsi, la part des dépenses de personnel à 66% des dépenses de fonctionnement est légèrement supérieure à la moyenne.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Dépenses réelles de fonctionnement	1 083 964	1 094 602	1 093 475	1 121 757	1 162 496	1 140 018	5,17%	-1,93%
<i>dont achats et charges externes</i>	174 481	175 258	178 193	180 850	167 079	180 881	3,67%	8,26%
<i>dont frais de personnel</i>	694 975	718 653	722 412	740 588	741 350	750 376	7,97%	1,22%
<i>dont charges financières</i>	24 305	22 739	22 577	21 247	21 108	20 004	-17,70%	-5,23%

Les achats et charges externes sont en hausse de +8,26% et résultent de la réouverture des services publics, de l'augmentation des coûts

de l'énergie (+7,4% en 2021) et en particulier de l'augmentation des prix des produits pétroliers (+9,3 % en 2021).

2. Recettes réelles de fonctionnement : +6,55% en 2021

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées pour l'essentiel de l'octroi de mer, des recettes de taxes foncières et de taxe d'habitation, et de la DGF.

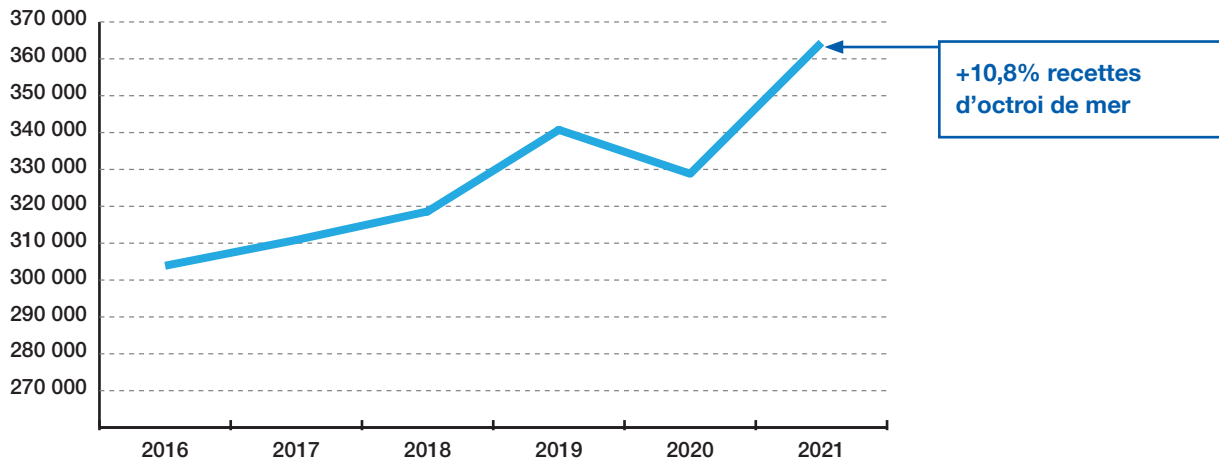
K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Recettes réelles de fonctionnement	1 169 408	1 187 165	1 204 047	1 227 702	1 223 371	1 303 487	11,47%	6,55%
<i>dont impôts et taxes</i>	838 079	859 450	883 001	902 636	905 759	962 182	14,81%	6,23%
<i>dont concours de l'État</i>	181 936	182 263	188 956	194 658	204 459	211 709	16,36%	3,55%

2.1 Fiscalité

Le produit de l'octroi de mer représente plus de 38% des recettes fiscales¹⁰. À l'instar des autres départements d'outre-mer et de la majorité des économies insulaires, l'économie de La Réunion a

largement recours aux importations pour ses approvisionnements en biens et en matières premières. La hausse de 10,8% du produit de l'octroi de mer en 2021 est due à la progression des importations de 16%.

COMMUNE DE LA RÉUNION : ÉVOLUTION DU PRODUIT DE L'OCTROI DE MER (K€)



K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Produit de l'octroi de mer	303 881	310 871	318 612	340 733	328 827	364 378	19,91%	10,81%

Le produit de la fiscalité sur les taxes foncières et d'habitation augmente de façon continue entre 2016 et 2021 (+27%).

À compter de 2021 les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

La situation de sur ou de sous-compensation est corrigée par le calcul d'un coefficient correcteur qui garantit à chaque commune une compensation à hauteur du produit de TH perdu. Les communes dont la surcompensation est inférieure ou égale à 10 000 € garderont ce gain et ne seront donc pas concernées par le calcul d'un coefficient correcteur.

En 2021, seules deux communes font l'objet d'un prélèvement soit 8% et pour un montant de 2,8 M€.

Taxes foncières et TH - Communes

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
TH	134 772	141 004	145 395	152 653	154 766	45 621	-66,15%	-70,52%
Coefficient correcteur						57 956		
TFB	220 060	228 993	237 078	243 156	249 138	348 638	58,43%	39,94%
TFNB	2 112	2 188	2 062	1 691	1 704	1 720	-18,56%	0,94%
Total	356 944	372 185	384 535	397 500	405 608	453 935	27,17%	11,91%

D'une valeur inférieure à 1 pour les communes surcompensées et supérieure à 1 pour les communes sous-compensées, le coefficient correcteur se traduira par une minoration ou un complément de recette qui évoluera selon la dynamique des

bases de TFPB. Les communes sous-compensées bénéficieront d'une compensation dynamique, selon l'évolution de leurs bases de TFPB. Inversement, le montant de la contribution d'une commune surcompensée baissera si ses bases diminuent.

¹⁰ Source : DGFIP

2.2 Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Après avoir atteint son point bas en 2017, la DGF des communes de La Réunion est en augmentation depuis 2018, avec un rythme plus élevé sur les deux derniers exercices (+5,8% en 2021). Cela s'explique par les évolutions respectives de la dotation forfaitaire et de la DACOM¹¹.

La dotation forfaitaire a subi de fortes baisses jusqu'en 2017, sous l'effet des contributions au redressement des finances publiques (CRFP). Depuis 2018 et l'arrêt des CRFP, la dotation forfaitaire est globalement en très légère hausse, en raison de la progression de la population, dont l'effet positif sur la dotation est toutefois atténué par l'écrêtement annuel appliqué sur certaines

communes pour financer notamment la hausse de la péréquation nationale.

La DACOM est quant à elle en augmentation chaque année sur l'ensemble de la période. Depuis 2020, cette progression est plus marquée (+11,6% en 2021), sous l'effet de la réforme de la DACOM, dont l'objectif est notamment de permettre un rattrapage des dotations de péréquation au profit des communes des DROM par rapport aux communes de métropole.

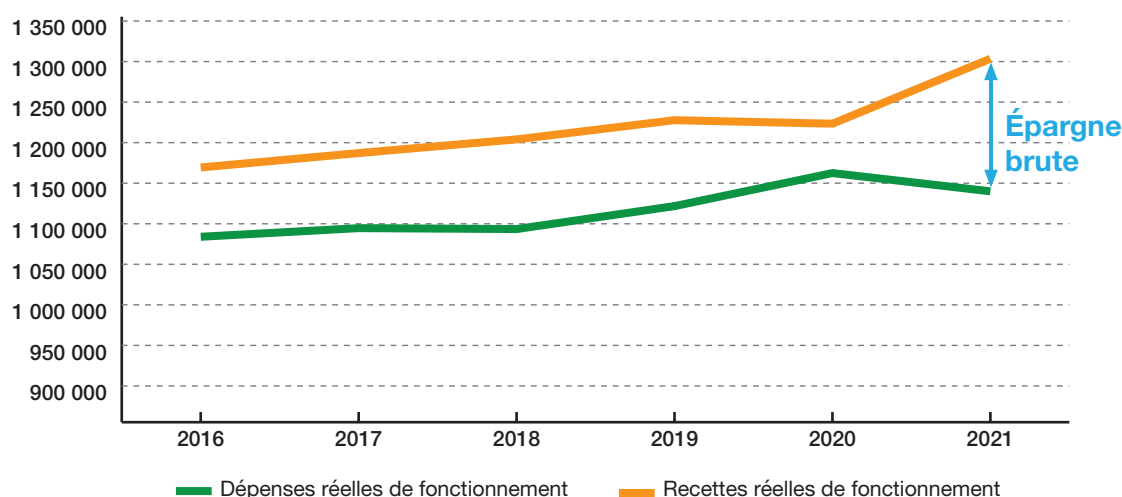
Au total, sur l'ensemble de la période, les pertes de dotation forfaitaire sont toutefois supérieures à la progression de la DACOM, entraînant une diminution de 1,7 M€ de la DGF entre 2014 et 2021.

M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2014-2020
Dotation forfaitaire	132,5	112,6	96,4	88,9	89,8	89,9	89,8	90,1	-42,4
DACOM	54,8	59,9	64,6	71,3	75,2	78,2	85,6	95,5	40,7
DGF	187,3	172,5	161,0	160,2	165,0	168,1	175,4	185,6	-1,7

3. Hausse de l'épargne brute

En raison de la diminution des dépenses de fonctionnement (-1,93% en 2021) et de l'augmentation des recettes (+6,55% en 2021), l'épargne brute progresse nettement :

COMMUNES DE LA RÉUNION : DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT (K€)



¹¹ DACOM : Dotation d'aménagement des communes et circonscriptions territoriales d'outre-mer. Pour les communes des DROM, cette dotation fait l'objet d'une réforme à compter de 2020 afin de permettre un rattrapage par rapport aux communes de métropole et d'introduire davantage de péréquation dans sa répartition. Cette réforme est financée à l'intérieur de la DGF, sans crédits supplémentaires de l'État.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Épargne brute (CAF)	85 444	92 563	110 571	106 321	60 874	163 469	91,32%	168,54%

II. Section d'investissement

1. Des recettes d'investissement en hausse

Les dotations et subventions d'investissement représentent plus de 63% des recettes d'investissement (53% au niveau national).

Les recettes d'investissement enregistrent globalement une baisse de -18,1% en 2021 en lien avec les confinements et l'arrêt de l'activité économique. À noter la forte diminution du FCTVA en 2021 (-19%) qui en découle.

L'investissement public local suit le cycle du mandat. L'année précédant les élections (N-1) est habituellement dynamique alors que l'année des élections (N) et surtout l'année suivante (N+1) connaissent un recul de l'investissement.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Recettes d'investissement hors emprunts	165 829	135 215	168 632	173 850	196 046	160 514	-3,21%	-18,12%
<i>dont FCTVA</i>	34 555	29 717	31 801	35 247	37 525	30 374	-12,10%	-19,06%
<i>dont autres dotations et subventions</i>	97 280	84 595	104 718	108 148	114 922	101 818	4,66%	-11,40%
<i>dont autres recettes réelles d'investissement (hors emprunts)</i>	33 993	20 902	32 112	30 454	43 598	28 322	-16,68%	-35,04%

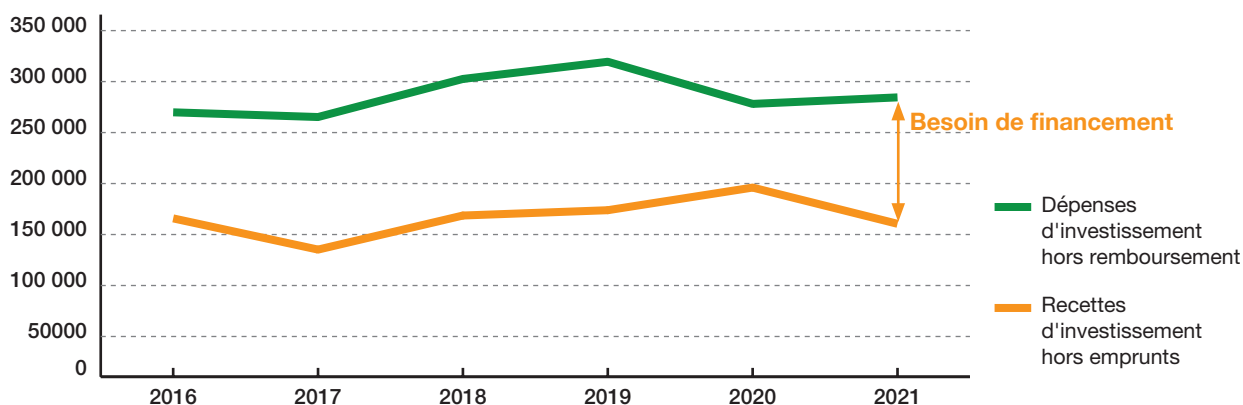
2. Baisse des dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement représentent 90% des dépenses d'investissement, soit un niveau égal au niveau national. Elles progressent de 2,3% en 2021 en lien avec l'évolution de la capacité d'autofinancement (épargne brute).

Cette progression des montants de dépenses d'investissement est aussi due à la hausse des coûts de l'énergie en 2021.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Dépenses d'investissement hors remboursement	269 852	265 238	302 581	319 439	278 113	284 508	5,43%	2,30%
<i>dont dépenses d'équipement</i>	228 712	230 691	273 118	282 718	241 842	255 278	11,62%	5,56%
<i>dont subventions d'équipement versées</i>	19 244	16 352	17 457	13 827	11 728	14 794	-23,12%	26,14%
<i>dont autres dépenses réelles d'investissement (hors rbst)</i>	21 895	18 193	12 005	22 893	24 541	14 435	-34,07%	-41,18%

COMMUNES DE LA RÉUNION : DÉPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT (K€)



3. Endettement

De 2016 à 2021, l'encours de dette s'accroît avec l'augmentation des dépenses d'investissement :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016
Encours total de la dette au 31 décembre	835 911	869 540	882 764	940 617	1 129 684	1 209 666	44,71%

La dette progresse de 7% en 2021. Toutefois, la capacité de désendettement qui s'élevait à 20,2 ans en 2020, s'établit en 2021 à 7,3 ans soit bien en-deçà du seuil d'alerte (12 ans). Cette amélioration est due à la nette progression de l'épargne brute.

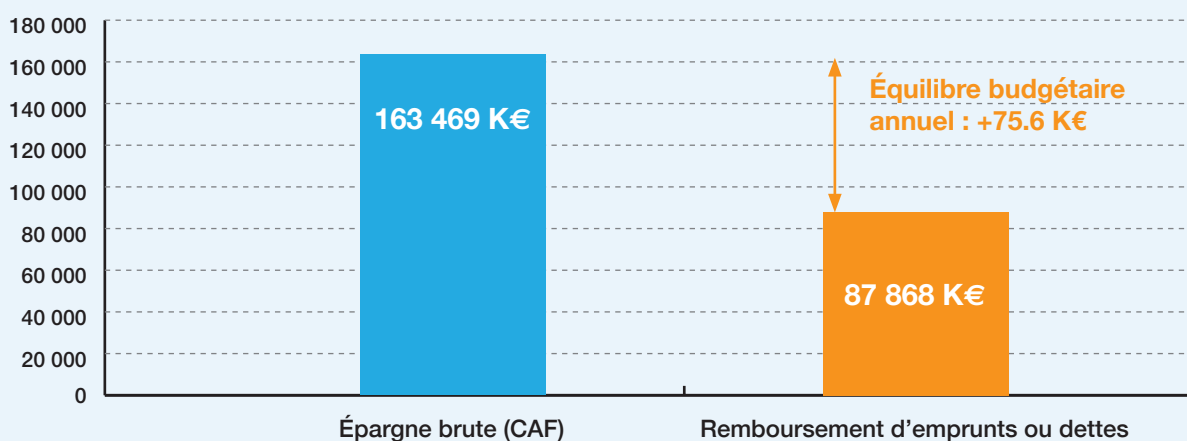
En effet, les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de -1,93% en 2021 soit de - 22,5M€ en raison des mesures de restrictions

sanitaires et de la réouverture progressive des services communaux, alors que les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de +6,55% soit de +80,1M€ due principalement à l'augmentation des produits des recettes fiscales suite à la réforme fiscale et de la DGF sous l'effet de la réforme de la DACOM.

SYNTHÈSE

La réduction des dépenses de fonctionnement conjuguée à l'augmentation des recettes et plus particulièrement de l'octroi de mer permet aux communes de La Réunion de se retrouver à l'équilibre en 2021. Ainsi, l'épargne brute couvre le remboursement annuel du capital de la dette.

COMMUNES DE LA RÉUNION : ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ANNUEL (K€)



ANALYSE FINANCIÈRE

des intercommunalités de La Réunion en 2021

La Réunion compte au total 15 groupements de collectivités dont 10 syndicats, et 5 communautés d'agglomération (CA). L'analyse porte sur les 5 CA.

I. Section de fonctionnement

1. Dépenses de fonctionnement : +4,58% en 2021

Les dépenses réelles de fonctionnement sont globalement en hausse pour les intercommunalités de la Réunion (+4,6%, +19,2 M€). Cette hausse résulte d'une part de la hausse des charges externes (+6,6% en 2021) et d'autre part de l'augmentation des dépenses de personnel (+4,95%).

Les dépenses de personnel représentent 22% des dépenses réelles de fonctionnement. Leur augmentation de 4,6% en 2020 traduit la montée en charge des compétences des EPCI de La Réunion.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Dépenses réelles de fonctionnement	395 395	394 690	392 754	410 166	420 574	439 817	11,23%	4,58%
<i>dont achats et charges externes</i>	226 502	229 563	226 434	232 856	232 022	247 328	9,19%	6,60%
<i>dont frais de personnel</i>	82 259	84 150	81 199	85 423	92 677	97 260	18,24%	4,95%
<i>dont charges financières</i>	7 580	7 473	6 651	6 132	5 561	5 129	-32,34%	-7,77%

Les achats et charges externes représentent 56% des dépenses réelles de fonctionnement. Leur progression de 6,60% résulte de la réouverture des services intercommunaux et de l'inflation en 2021.

Ces dépenses sont induites pour l'essentiel par des contrats de prestation de service liés à la collecte des ordures ménagères, aux transports urbains et scolaires.

2. Recettes de fonctionnement : +3,4% en 2021

C'est notamment la hausse du produit de la fiscalité qui contribue à la hausse des recettes réelles de fonctionnement.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Recettes réelles de fonctionnement	432 699	455 313	455 071	468 587	489 067	505 756	16,88%	3,41%
<i>dont impôts et taxes</i>	311 420	338 184	348 181	353 763	362 177	368 378	18,29%	1,71%
<i>dont concours de l'État</i>	85 281	81 226	78 419	81 763	83 903	91 029	6,74%	8,49%

2.1 Fiscalité

L'essentiel des produits fiscaux sont issus de la compensation de la TVA (49,6%) et de la CFE (37%)

Taxes foncières et TH - EPCI								
K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
TH	42 281	43 650	44 691	46 882	47 464	14 360	-66,04%	-69,75%
Fraction de TVA	49 940							
TFB	2 838	2 934	2 998	3 111	3 207	3 207	13,00%	0,00%
TFNB	565	698	555	523	524	85	-84,96%	-83,78%
CFE	64 383	69 578	72 441	70 677	72 322	66 641	3,51%	-7,86%
TOTAL	110 067	116 860	120 685	121 193	123 517	134 233	21,96%	8,68%

Depuis 2021, les EPCI perçoivent une fraction de TVA nationale en remplacement du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La fraction de TVA récupérée par les EPCI en 2021 a été déterminée en fonction du produit de taxe d'habitation à remplacer (en tenant compte comme pour les communes des bases d'imposition 2020

multipliées par le taux 2018, auquel s'ajoutent les allocations compensatrices 2020 et la moyenne des rôles supplémentaires émis entre 2018 et 2019).

La CVAE assure 6,6% des recettes fiscales. Son produit est en hausse sur la période 2016-2021 de 34,21% en lien avec l'évolution de la conjoncture économique :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016
CVAE	24 882	29 647	31 187	33 929	34 487	33 393	34,21%

La baisse en 2021 de -3,17% par rapport à 2020 résulte du fort ralentissement de l'activité économique induite par la crise sanitaire de la

Covid-19 et les mesures de restrictions mises en œuvre visant à limiter la progression de l'épidémie (confinement, motifs impérieux, etc.).

2.2 La dotation globale de fonctionnement (DGF)

En 2021, la DGF représente 7,9% des recettes réelles de fonctionnement des EPCI de La Réunion. Depuis 2014, la DGF des EPCI a été réduite de 26 M€.

Jusqu'en 2017, les fortes diminutions sont principalement liées aux contributions au redressement des finances locales (CRFP) prélevées sur la dotation d'intercommunalité (DI). Les diminutions s'expliquent également par la minoration

annuelle appliquée à la dotation de compensation (DC) pour financer la hausse de la péréquation nationale et certaines évolutions au sein de la DGF intercommunale.

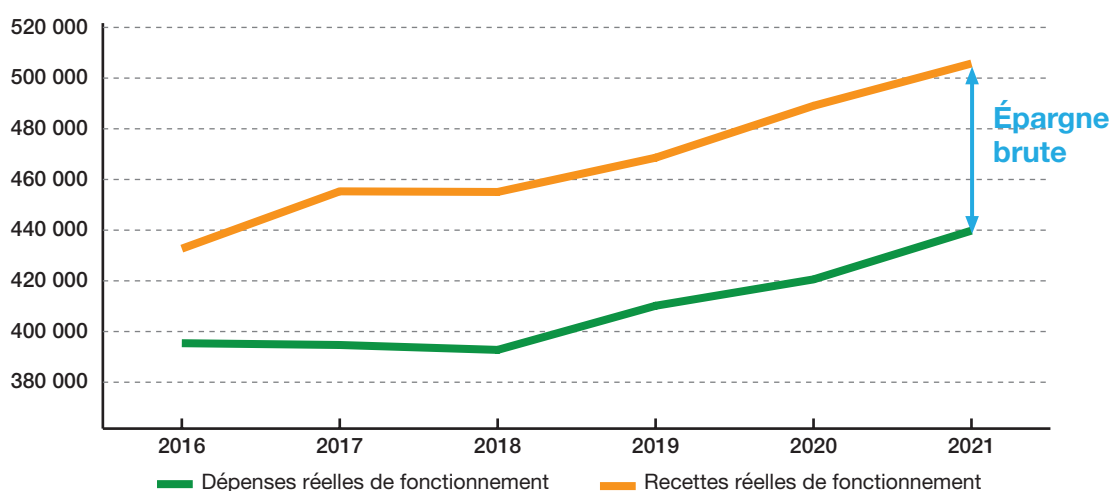
En 2018, la DGF connaît encore une année de baisse malgré l'arrêt des CRFP, puis elle progresse modestement depuis 2019 (1,9% en 2021). Cette hausse est portée par la DI suite à la réforme de cette dotation, entrée en vigueur en 2019.

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2014-2021
DI	42 786	32 901	21 016	18 076	16 990	17 712	18 739	19 904	-22 882
DC	23 486	22 974	22 529	21 903	21 445	20 953	20 570	20 165	-3 321
DGF totale	66 272	55 875	43 545	39 979	38 435	38 665	39 309	40 069	-26 203

3. Diminution de l'épargne brute

Compte tenu d'une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (+4,6%) à un rythme supérieur à celui des recettes (+3,4%), l'épargne brute diminue en 2021 :

EPCI DE LA RÉUNION : DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT (K€)



K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016
Épargne brute (CAF)	37 304	60 623	62 317	58 421	68 493	65 938	76,76%

Section d'investissement

1. Recettes réelles d'investissement en hausse

Les recettes réelles d'investissement hors emprunt augmentent de 1,62% en 2021.

Cette augmentation est due notamment à la progression du FCTVA et des dotations et subventions reçues.

À noter, la croissance du FCTVA de plus de 47% en 2021 après +102% en 2020. Cela fait suite à l'augmentation continue des dépenses d'investissement depuis 2018 en raison du développement des compétences des EPCI.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Recettes réelles d'investissement	73 787	46 509	76 309	100 509	107 760	109 507	48,41%	1,62%
Recettes d'investissement hors emprunts	51 784	24 865	30 175	55 973	54 736	57 872	11,76%	5,73%
<i>dont FCTVA</i>	15 818	9 046	8 858	7 360	14 937	22 013	39,16%	47,37%
<i>dont autres dotations et subventions</i>	24 168	11 735	14 599	14 432	18 810	25 936	7,32%	37,88%
<i>dont autres recettes réelles d'investissement (hors emprunts)</i>	11 797	4 084	6 718	34 181	20 989	9 922	-15,89%	-52,73%
<i>Emprunts souscrits</i>	22 002	21 643	46 134	44 535	53 024	51 635	134,68%	-2,62%

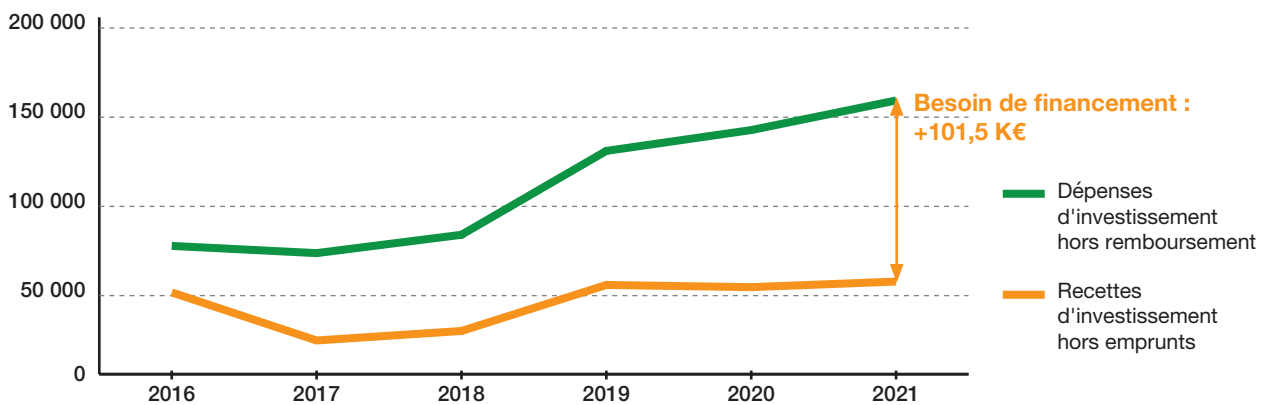
2. Croissance des dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement représentent 80,3% des dépenses d'investissement, soit une proportion supérieure au niveau national (72%). Les dépenses d'équipement ont augmenté de 103,05% entre 2016 et 2021 en lien avec la montée en charge des compétences des EPCI. La crise sanitaire de la Covid-19 a cependant ralenti la progression des investissements en 2021.

En 2021, les dépenses d'investissement progressent de 11,61% en raison des subventions d'équipement versées. Pour mémoire, les subventions versées sont des participations financières versées par les collectivités publiques à des personnes publiques ou privées pour la réalisation d'un équipement déterminé.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016	2021/2020
Dépenses d'investissement hors remboursement	77 867	73 810	84 089	131 100	142 775	159 356	104,65%	11,61%
<i>dont dépenses d'équipement</i>	63 062	57 066	70 036	117 270	127 116	128 047	103,05%	0,73%
<i>dont subventions d'équipement versées</i>	5 742	10 091	9 434	9 540	11 215	27 035	370,83%	141,06%
<i>dont autres dépenses réelles d'investissement (hors rbst)</i>	9 062	6 653	4 618	4 289	4 443	4 274	-52,84%	-3,80%

EPCI DE LA RÉUNION : DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT (K€)



3. Endettement

L'encours de dette total reste maîtrisé et progresse légèrement entre 2016 et 2021 :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016
Encours total de la dette au 31 décembre	289 943	287 932	292 031	286 457	309 734	334 328	15,31%

La capacité de désendettement de 5 ans reste d'un bon niveau. Son montant reste comparable à la capacité de désendettement des EPCI au niveau national (4,4 ans).

SYNTHÈSE

Les budgets des EPCI de La Réunion restent en situation équilibrée malgré un effet ciseaux en 2021 avec :

- une évolution des recettes de fonctionnement légèrement moins dynamique que les dépenses,
- des dépenses d'équipement en augmentation tandis que l'endettement reste modéré,
- une bonne capacité de désendettement. L'épargne brute couvre largement le remboursement annuel du capital de la dette :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2016
Épargne brute (CAF)	37 304	60 623	62 317	58 421	68 493	65 938	76,76%
Remboursement d'emprunts ou dettes	22 467	23 654	42 035	49 519	26 817	25 559	13,76%



ANALYSE DES COMPTES DE GESTION DES COMMUNES

ET EPCI de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion

L'analyse financière des communes et des intercommunalités porte sur l'année 2021 marquée par la reprise, néanmoins affectée par le retour de l'inflation sur les budgets des communes et des intercommunalités. Comment ont évolué les ressources des communes et intercommunalités suite à la crise sanitaire ? Quel est l'impact de la réforme de la fiscalité locale de 2021 sur les recettes de fonctionnement des collectivités d'Outre-mer ? La croissance des dépenses d'investissement est-elle due à la progression des investissements ou est-elle due à l'augmentation des coûts de l'énergie ?

Comme chaque année, l'AMF a réalisé cette étude dont les développements et les graphiques peuvent être téléchargés pour illustrer les rapports d'orientations budgétaires ou pour tout autre document budgétaire.

Ces analyses ont été réalisées par :

- Nathalie BRODIN – Responsable du département finances fiscalité locales de l'AMF
- Claire GEKAS – Conseillère technique Dotations
- Aurélien PHILIPPOT – Conseiller technique Budget